F
2448
.R62

LIBRARY OF CONGRESS.

UNITED STATES OF AMERICA.

CHAP. F2448

SHELF. .R62

NOUVELLES
NOTES ET OBSERVATIONS
SUR
LA COLONIE
DE CAYENNE.

OBSERVATIONS

GÉNÉRALES

SUR LA

GUYANNE FRANÇAISE,

ET

PROJETS D'AMÉLIORATIONS

DE CETTE IMPORTANTE COLONIE.

Par M. B. R.

A BORDEAUX,

CHEZ PIERRE BEAUME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

ALLÉES DE TOURNY, N.° 5.

1827.

J.
22 Ooo.

1-F-3854

Dédié a Son Excellence

LE C.te DE CHABROL DE CROUZOL,

MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

a Paris.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'auteur de cet ouvrage, dont le but est tout patriotique, n'ayant agi dans aucune vue d'intérêt particulier, m'autorise d'annoncer que cette brochure se vendra dans mon magasin de librairie, allées de Tourny, n.° 5, et chez plusieurs de mes confrères, *au profit de l'hospice du dépôt de Mendicité*, dont nous devons l'établissement aux soins philantropiques du premier magistrat du département.

PRIX 3 fr.

AVERTISSEMENT.

De retour du voyage que je fis à la Guyanne française et aux Antilles en 1825, *j'eus l'honneur d'adresser à la Chambre de commerce de Bordeaux les notes et observations que j'avais recueillies dans le cours de mon voyage. LL. EEx. le Président du Conseil des Ministres, le Ministre de la marine et celui de la guerre, auxquels j'eus également l'honneur de les adresser, les accueillirent avec une égale bienveillance. Depuis cette époque, des affaires de commerce m'ayant appelé une seconde fois dans les mêmes contrées, j'ai fait, d'après l'invitation de plusieurs amis et négocians, réimprimer mon premier travail, auquel j'ai dû faire quelques changemens et augmentations qu'une étude plus particulière des localités a rendu nécessaires. J'ai ajouté dans cette nouvelle rédaction plusieurs autres notes pour donner avec plus de détail des explications sur certains objets. Du reste, aujourd'hui comme en* 1825, *n'ayant agi dans aucune vue d'intérêt particulier, mais seulement dans le but de contribuer, s'il est possible, à la plus grande prospérité d'un pays qui offre dans*

son exploitation des richesses inépuisables, je me flatte que MM. les négocians et armateurs liront avec attention les divers renseignemens que je porte à leur connaissance, et qui pourront peut-être un jour les engager à étendre leurs spéculations sur cette belle Guyanne qu'on ne cesse de décrier. D'ailleurs un des motifs qui m'enhardit à reproduire ces nouvelles observations, c'est l'accueil flatieur qu'a fait S. Ex. le Ministre de la marine et des colonies à celles que j'eus l'honneur de lui remettre moi-même lors de mon passage à Paris.

Dans ce dernier voyage, ayant eu occasion d'aller visiter deux fois les établissemens de la nouvelle colonie la Mana, *et d'aller également passer quelque temps à Surinam, j'ai pris sur ces divers points (surtout dans la Guyanne hollandaise) plusieurs renseignemens qui m'ont mis à même de comparer notre culture et nos relations commerciales avec celles de nos industrieux voisins : je termine enfin mon travail par diverses autres notes, qui, quoique étrangères à mes observations sur les colonies, se rattachent toujours à un but d'utilité générale. Je réclame donc de la part du lecteur, pour la rédaction de ce travail, une indulgence particulière en faveur du motif tout désintéressé qui me l'a fait entreprendre.*

On me reprochera peut-être de m'être un peu trop étendu sur la Guyanne hollandaise; mais j'ai cru devoir le faire dans l'intérêt de la Guyanne française, pour stimuler, s'il est possible, nos indolens Cayennais.

Nota. *Au moment de livrer cet opuscule à l'impression, je reçois de M. Noyer, ancien ingénieur géographe, membre de la société de géographie de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, dont j'aurai occasion de parler, un exemplaire d'un nouvel ouvrage qu'il vient de publier, ayant pour titre :* Forêts vierges de la Guyanne (1), *dont le but est, dit l'auteur, « d'éclairer les spéculateurs de » bonne foi, qui avec des capitaux voudraient faire » des entreprises de ce genre à la Guyanne, et de les » mettre en garde contre ces projets gigantesques, » aussi dangereux pour ceux qui les conçoivent, que » funestes au pays même sur lequel ils tendent à jeter » de la défaveur. »*

Je crois donc intéresser le lecteur en donnant à la fin de cette brochure la copie du catalogue des 259 espèces de bois les plus connus de la Guyanne, dont M. Noyer fait une savante description.

---

(1) Imprimé à Paris, chez M. Huzard, rue de l'Eperon, n.° 7.

GUYANNE

FRANÇAISE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'EN 1827.

PARTIE HISTORIQUE.

La Guyanne française, dans l'Amérique méridionale, est une de nos possessions les plus vastes, et celle qui, par la variété de ses produits, offre le plus de richesses territoriales. Je me suis occupé à recueillir, parcourant en observateur impartial ce beau pays, tout ce qui a pu fixer mon attention et devoir intéresser le commerce. Comme la Guyanne est généralement moins connue, beaucoup moins fréquentée que nos Antilles, et que jusqu'à ce jour on ne s'est occupé de cette colonie que d'une manière très-secondaire, je crois devoir en tracer ici très-succinctement l'historique, afin de donner une connaissance plus parfaite des lieux, depuis la découverte de cette partie du nouveau monde jusqu'à nos jours.

On sait que ce fut en 1498 que l'intrépide Christophe Colomb aborda ce grand continent vers l'Orénoque. Améric Vespuce y aborda également un an après. En 1500, Vincent Pinson en parcourut toutes les côtes, et donna son nom

à une des rivières qui avoisinent les Amazones. Enfin, en 1604, un aventurier nommé *Laravardière* fut le premier Français qui s'établit avec quelques-uns des siens dans l'île de Cayenne (1).

En 1626, une colonie de 26 hommes y fut envoyée par une société qui s'était formée à Rouen, et qui vint s'établir sur la rivière de Sinnamary. Durant l'intervalle de 25 ans, cette colonie, qui reçut de France plusieurs envois de nouveaux colons, forma d'autres établissemens sur divers points, et s'y développa avec assez de rapidité. En 1640, quelques-uns de ces colons vinrent se fixer sur le bord de la rivière de Surinam, mais ils abandonnèrent quelques années après ce quartier à cause de son insalubrité. Les Anglais, profitant du départ des Français, s'y établirent en 1650 (2).

En 1651, il se forma à Paris une nouvelle société d'hommes marquans, sous le titre de *Compagnie de la France équinoxiale*. Par lettres-patentes accordées à cette nouvelle compagnie, le Roi révoquait *celles octroyées* à la société

---

(1) L'île a une quinzaine de lieues de circuit, et n'est séparée du continent que par un bras de la rivière d'Oyac, qui porte ici le nom de Mahury, et qui va se joindre à celle de Cayenne. Cette île est encore coupée en deux par un canal, qui, communiquant à une crique ou rivière (cabassou), qui se jette au Mahury, prend le nom de *crique fouillée*. Son étendue totale est de trois lieues.

(2) En 1665 on comptait déjà sur ce point 4000 habitans et une cinquantaine de sucreries; mais en 1666, la guerre s'étant déclarée entre la Grande Bretagne et les Hollandais, lesquels avaient déjà formé quelques autres établissemens du côté de l'Orénoque, ceux-ci s'emparèrent de la colonie de Surinam, qui leur fut ensuite concédée en 1674 par le traité de paix de Westminster. Cette partie du continent prit le nom de Guyanne hollandaise.

de Rouen, *qui n'avait pas rempli les conditions de leurs concessions* (1). Cette société parvint à enrôler volontairement 7 à 800 hommes qui partirent en Mai 1652, de Paris, sur de grands bateaux pour aller s'embarquer au Hâvre. Ce départ excita beaucoup d'intérêt et de curiosité de la part des Parisiens. Dans le trajet, l'abbé Marivault, l'ame de l'expédition, tomba dans la Seine et se noya. Les deux navires de transport, qui attendaient au Hâvre ces nouveaux colons, mirent à la voile dans les premiers jours de Juillet. Pendant la traversée, les seigneurs associés complotèrent contre le chef de l'expédition; l'infortuné général *Boiville*, gentilhomme Normand, fut poignardé et jeté à la mer. Les bâtimens arrivèrent à Cayenne le 30 Septembre. Chacun des seigneurs sociétaires, au nombre de douze, reçut des concessions et s'établit sur divers points; l'administration générale de la colonie fut confiée à trois des principaux d'entr'eux, qui prirent le titre de directeur; mais bientôt, dit l'historien, « La discorde se » mit entre ces douze seigneurs qui s'estimaient autant » que de petits rois, et qui ne pouvaient se supporter les » uns les autres; il n'y en avait pas un qui ne voulût com- » mander lui seul. » L'un des directeurs qu'on taxait de tyran, et qu'on accusait d'avoir volé 600 aunes de toile à la compagnie, fut condamné à avoir la tête tranchée; ses complices furent arrêtés, dégradés, et condamnés à l'exil dans une petite île. A ces dissensions intestines succéda

---

(1) Louis XIV, par ces lettres-patentes, autorisait cette société à former ses établissemens depuis la rivière des Amazones juqu'à l'embouchure de l'Orénoque, étendue de plus de 300 lieues de côtes; ces lettres n'étaient au surplus qu'une confirmation de celles déjà accordées par Louis XIII à la société Normande en 1633, 1638 et 1643.

la guerre avec les naturels, par suite de prétendus manquemens de procédés, et de violences exercées contre ceux-ci. Les Hollandais, qui voyaient déjà avec peine les Français prospérer à la Guyanne, ne furent peut-être pas étrangers à ces divisions; car, depuis l'organisation régulière de la colonie jusqu'à présent, nous n'avons cessé d'être en rapport d'amitié et de bonne intelligence avec ces peuplades indiennes. A la suite de ces discussions, une disette totale d'objets de première nécessité, occasionée par la guerre, vint mettre le comble aux revers de cette colonie qui perdit en peu de temps une grande partie de ses habitans; enfin, les attaques réitérées des Indiens forçèrent le reste malheureux de cette déplorable expédition à fuir dans des pirogues et à gagner la rivière de *Surinam*, où ils débarquèrent en Décembre 1654. Les Hollandais vinrent alors s'établir dans l'île de Cayenne; mais en 1663, sous le même titre de *Compagnie de la France équinoxiale*, il se forma à Paris une seconde société, approuvée par Colbert, qui vint, aidée par le gouvernement, rétablir en 1664 les Français à Cayenne, et en chasser les Hollandais. Cette compagnie, qui ne possédait que 200 mille francs de fonds, ne jouit pas long-temps de sa concession; le gouvernement s'apercevant enfin que ces compagnies particulières n'encourageaient que faiblement les colonies, et qu'il en résultait des abus dont il crut trouver la source dans des intérêts particuliers, autorisa la formation d'une seule compagnie, d'autant plus puissante qu'elle devenait propriétaire de toutes nos autres colonies. Elle accordait à toutes par conséquent une égale bienveillance; ainsi la *Compagnie royale des Indes occidentales* fut établie; elle racheta les îles françaises des particuliers auxquels elles avaient été vendues. En un mot, toutes les anciennes con-

cessions furent révoquées, et par les nouvelles lettres-patentes du mois de Juillet même année, le Roi accordait en toute propriété à la nouvelle compagnie *le Canada, les Antilles, l'Acadie, les îles de Terre-Neuve, l'île de Cayenne et les pays de l'Amérique méridionale, depuis l'Orénoque jusqu'à l'Amazone,* avec le pouvoir d'y faire seule le commerce pendant quarante ans, aussi bien qu'*au Sénégal, aux côtes de Guinée et autres lieux d'Afrique.* A ces avantages, le Roi ajouta la remise de la moitié des droits pour les marchandises qui viendraient de ces contrées, le pouvoir de nommer des gouverneurs et tous les officiers de guerre et de justice, même les prêtres et les curés; enfin, le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, S. M. ne se réservant que la foi et l'hommage lige, avec une couronne d'or du poids de 30 marcs, à chaque mutation de règne.

Cette compagnie envoya M. Antoine Lefébure de La Barre prendre possession de Cayenne en 1664 (1); mais deux ans après, les Anglais y arrivèrent avec une forte escadre, et s'en emparèrent sans avoir éprouvé une grande résistance : plusieurs circonstances pénibles se rattachaient à cet événement. Le commandant Anglais, craignant que la paix qui se négociait en Europe ne lui permît pas de conserver sa conquête, après avoir débarqué ses troupes, ordonna le pillage. On incendia les établissemens, et on emporta tout le butin qu'il fut possible de ramasser. C'est ainsi que cette malheureuse colonie fut à

---

(1) M. de La Barre fut le premier gouverneur envoyé à Cayenne avec le titre de commandant pour le Roi et la compagnie, où il demeura jusqu'en 1665. Il y revint en 1667. M. de La Barre était un homme d'un grand mérite; aussi bon administrateur que marin intrépide, il acquit dans ces deux carrières une réputation honorable.

peu près détruite en moins d'un mois de séjour des Anglais à Cayenne. Les Français s'y établirent de nouveau à la fin de 1667 (1) : alors tout se fit au nom de la compagnie; les choses restèrent 6 à 7 ans dans cet état. Pendant cet intervalle, le commerce reprit vigueur; les missionnaires de leur côté pénétrèrent dans l'intérieur de la Guyanne sur divers points, ils remontèrent vers Oyiac à plus de cent lieues. Partout ils furent accueillis par de nombreuses peuplades d'Indiens, qu'ils instruisirent et mirent en rapport avec nous. On dut à ces bons missionnaires de grands éloges pour le désintéressement qu'ils apportèrent dans l'exercice de leurs pénibles croisades, qu'ils surent faire tourner au profit de la religion et de la France. L'histoire rapporte ici une suite de faits qui méritent beaucoup d'éloges.

En 1674, toutes les colonies françaises passèrent sous la protection immédiate du Roi, qui supprima cette même année la *compagnie des Indes occidentales*. Cayenne cessa dès-lors d'être exploitée au bénéfice d'une compagnie exclusive. Ce malheureux pays ne jouit pas long-temps de sa nouvelle protection; la jalousie toujours croissante des Hollandais, qui voyaient avec déplaisir prospérer la colonie, jointe à l'espérance d'y découvrir des mines d'or et d'argent (2), les porta à attaquer Cayenne, au commencement de 1676, avec 11 vaisseaux. Cependant ce ne fut

---

(1) C'est à cette époque que remontent les actes les plus anciens du gouvernement. Ce qui précède présente plusieurs lacunes et erreurs de date.

(2) Si de tout temps et avec juste raison on a reproché aux autres nations la recherche en Amérique de l'or et de l'argent, ce n'est pas un reproche que l'on puisse faire aux Français qui ont toujours été portés à la culture des terres plutôt qu'occupés à la fouille des mines.

que par surprise qu'ils s'en rendirent maîtres; mais ils ne gardèrent pas long-temps leur nouvelle conquête. Le comte d'Estrée parut devant Cayenne en Décembre de la même année avec une escadre composée de 10 vaisseaux de guerre, 4 frégates, 2 goëlettes à bombes, plusieurs bâtimens de transports, et 800 hommes de troupes de débarquement, qu'il divisa en plusieurs petits corps; il attaqua avec impétuosité le fort, qu'il aurait emporté d'assaut si les Hollandais, après s'être vigoureusement défendus, n'eussent pris le sage parti de se rendre à discrétion. Cette expédition fit beaucoup d'honneur au comte d'Estrée, car les Hollandais, dans le peu de temps qu'ils furent possesseurs de la colonie qu'ils avaient bonne envie de conserver, travaillèrent avec activité à en augmenter les fortifications et les moyens de défense. Après la reprise de la colonie, on s'appliqua à la culture des terres : le cacao, le rocou, le coton, l'indigo, le sucre, furent alors les revenus de Cayenne. Cependant, par un zèle religieux mal entendu, on chassa à cette époque un grand nombre de Juifs qui s'y étaient établis, et qui faisaient valoir un des principaux quartiers de la colonie (1); de là ils passèrent à Surinam et s'y établirent.

La colonie marchait alors rapidement vers une grande

---

(1) On appelle quartiers dans la colonie, les circonscriptions cantonnales. La Guyanne est divisée en 13 quartiers, dont voici les noms : Approuague, île de Cayenne, Iracoubo, Kaw, Kourou, Macouria, Mont-Sinery, Oyapoc, Roura, Sinnamary, Tounegrande, Tour de l'île et la ville de Cayenne; chacun a son commissaire commandant et son lieutenant commissaire, pris parmi les principaux propriétaires, qui sont chargés des registres de l'état civil, et qui correspondent avec le gouverneur. Ces places sont seulement honorifiques.

prospérité; mais le juste ressentiment que les Cayennais avaient conservé contre les Hollandais les porta en 1688 à vouloir user de représailles contre les habitans de Surinam. A cet effet, un nommé Ducasse, intrépide marin, s'embarqua avec un grand nombre de colons pour s'emparer de cette colonie. Le résultat de cette opération ne répondit pas à l'intrépidité et à l'attente des attaquans. Cette expédition téméraire échoua complétement, et fit perdre à la Guyanne française la partie la plus active et la plus laborieuse de sa population. Cette fâcheuse catastrophe fit que la colonie resta long-temps dans un état de langueur; aussi l'histoire n'offre-t-elle rien de particulier jusqu'en 1764, si ce n'est une série de 25 gouverneurs dans l'espace de 76 ans, et la malheureuse expédition de Kourou en 1763.

Pour suivre ici autant que possible l'ordre des dates, je ne crois pas devoir passer sous silence ce que rapportent les annales cayennaises sur les services signalés que rendirent à ce pays Messieurs les ordonnateurs Maillard, Malouet et Lescalier. Le premier, commissaire général de la marine, fut envoyé à Cayenne, en 1766, par le ministre pour débrouiller le chaos des affaires de l'ancienne et de la nouvelle colonie. Après avoir rapidement terminé son travail, il demanda au ministre que tous les fonds provenant de la douane, du domaine royal et de quelques autres petites contributions locales, lui fussent dévolus, afin de contribuer par ces moyens à l'avantage et au progrès de la colonie. A peine eut-il obtenu cette faveur, qu'il voulut entreprendre la construction d'un pont sur le port pour favoriser le débarquement des marchandises: soit par humeur, soit par jalousie du crédit de l'ordonnateur, le gouverneur s'y opposa; Maillard lui annonça qu'il en écrirait au ministre, ce qu'il fit, et il eut gain de cause;

le ministre approuva le projet : le pont fut construit avec le meilleur bois indigène, et en même temps Maillard expédia plusieurs navires pour différens pays, afin qu'ils en rapportassent du gros bétail. Il en arriva effectivement une grande quantité; trois ménageries par ses soins furent en conséquence établies, l'une dans les savanes de Macouria, l'autre à Kourou, et la troisième dans les vastes pacages de Sinnamary. En peu de temps ces quartiers sous le vent de l'île devinrent très-intéressans à cause de la grande quantité du bétail de toute espèce qu'on y trouvait.

Le commissaire général écrivit aux habitans qui désiraient se procurer des bestiaux, qu'il en était arrivé : ceux qui en avaient besoin en envoyaient chercher plus ou moins. Leurs obligations portaient qu'ils en remettraient un nombre pareil au bout d'un certain temps, et c'est par cette sage mesure que l'on vit augmenter et se multiplier le bétail. Cette nouvelle branche d'industrie fut la source de la richesse de plusieurs habitans.

Enfin, M. Maillard, ayant terminé ses travaux, partit dans une goëlette du port pour se rendre à Surinam; il y arriva dérobant son nom et sa qualité. Il s'occupa à lever des plans de desséchement, tels que les Hollandais le pratiquent dans les terrains noyés, pour y cultiver les denrées coloniales. Son dessein était de demander au ministre un million pendant trois ans pour se procurer des nègres en Afrique. Il se proposait de les avancer et de les distribuer à ceux qui auraient voulu s'appliquer à ce nouveau genre d'agriculture. Il se rendit en France, et présenta son mémoire au ministre avec les plans qu'il avait levés pour le desséchement des terres basses.

Le ministre, en approuvant ses vues, lui dit qu'il ne pouvait retourner à Cayenne. « Le Roi vous nomme inten-

» dant de l'Ile de France, et vous seul pouvez débrouiller » les comptes de cette colonie dont nous ne recevons aucun » détail depuis bien des années, et *l'on songera à Cayenne » dans un autre temps* (1). » Cayenne fut ainsi privée des soins de ce grand administrateur.

Plusieurs intendans ou ordonnateurs, jusqu'à l'arrivée de M. Malouet, succédèrent à M. Maillard. Ces changemens souvent répétés, ainsi que ceux des gouverneurs, ne sont peut-être pas une des moindres causes qui aient nui aux progrès et au développement de cette colonie. On conçoit facilement que cette succession rapide de commandans provisoires et de gouverneurs ait du constamment empêcher d'établir cette immutabilité de principes qui doit régler la marche de l'administration.

M. Malouet arriva à Cayenne en 1777, comme ordonnateur et commissaire général de marine, avec pouvoir d'intendant (2); ses premiers soins furent de s'attacher à la connaissance des localités : pour cet effet, il invita les

---

(1) On voit, d'après cette dernière phrase, que de tout temps la Guyanne française est celle de nos colonies la plus abandonnée, quoiqu'elle ait été l'objet de plus de projets bienveillans.

(2) La vie politique et administrative de M. Malouet offre un tel exemple de désintéressement et de vrai patriotisme, que je crois devoir en donner ici une courte analyse. Né à Riom en 1740, il fit ses études chez les Oratoriens; à 18 ans il fut attaché à l'ambassade de Lisbonne; à 22 ans il fut nommé commissaire de la marine à Saint Domingue; en 1777 il passa à Cayenne; en 1780 il fut nommé intendant à Toulon; en 1789 il fut élu député par ses concitoyens aux États généraux; en 1792 il passa en Angleterre. Lors du procès de l'infortuné Louis XVI, il sollicita la permission de passer en France pour venir prendre la défense de ce monarque, ce qui lui fut refusé, et n'y rentra qu'en 1801. Deux ans après, commissaire général de la

principaux habitans et les commandans des quartiers à se réunir à Cayenne, et à former une assemblée *dite nationale*, pour présenter des mémoires sur les différens cantons de la colonie, ce qui lui procura des connaissances positives sur toutes les parties habitées.

L'œil pénétrant de M. Malouet lui fit bientôt voir que, par la réunion des élémens de richesses que possédait la Guyanne, ce pays pouvait devenir un jour la première de nos possessions d'outre-mer. Quelques mois après son arrivée, il partit pour Surinam dans le même but que M. Maillard; sa réputation l'avait déjà précédé chez nos voisins, où il fut reçu par le gouverneur et les notables de la ville de Paramaïbo avec toutes les démonstrations de l'honnêteté la plus recherchée (1).

A son retour, M. Malouet s'attacha un ingénieur Hol-

---

marine à Anvers, il en devint bientôt après préfet maritime et conseiller d'état en 1810. Il fut exilé en 1812; rappelé en France au mois de Février 1814, il fut nommé par le Roi ministre de la marine et des colonies, et mourut en Septembre de la même année, laissant une réputation intacte, et le souvenir du bien qu'il avait fait partout. Sa fortune se trouva si médiocre, que le Roi paya les frais de ses funérailles. Il a laissé une quantité d'ouvrages intéressans.

(1) Paramaïbo, capitale de la Guyanne hollandaise, à 80 ou 85 lieues de Cayenne, est une des plus belles et des plus riches villes de l'Amérique méridionale : son port, sûr et commode, est le meilleur de tous ceux de la Guyanne. Ses quais sont d'un abord facile en tous temps pour le débarquement des marchandises. Sa position, à 5 ou 6 lieues en remontant la rivière de Surinam, est extrêmement agréable. Toutes les religions y sont protégées. Outre la superbe forteresse dite la Nouvelle Amsterdam, située à trois lieues au-dessous de la ville, sur la rive droite et au confluent de la rivière de Commewine, qui défend l'entrée de Surinam, la ville est encore protégée par une citadelle qui domine le port, et qui a toujours une nombreuse gar-

landais, M. Guisan, qui l'aida puissamment dans ses entreprises, dont le but principal était d'apprendre aux habitans de Cayenne la culture des terres basses dont on n'avait su encore tirer aucun parti (1).

Cependant M. de Lacroix, qui avait précédé M. Malouet à Cayenne, avait déjà tenté divers essais de culture en terres

---

nison. Depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à Paramaïbo et bien au-dessus, ses bords sont couverts de superbes habitations qui le disputent en ordre et en élégance à nos plus jolies maisons de campagne. Les maisons en ville sont toutes construites en bois, très-vastes et de la plus grande propreté. Les rues sont tirées au cordeau, et les places sablées et ombragées par des allées d'orangers. Sa population est de 6 à 8000 blancs et plusieurs milliers de gens de couleur. Le commerce y est assez actif, mais il le serait beaucoup plus encore si les Hollandais n'exigeaient pas que les importations et exportations se fissent toutes par les ports et les bâtimens de leur nation : aussi voit-on peu de navires étrangers dans le port, si ce n'est des Américains qui apportent des bois légers, de la morue et autres comestibles, en échange de mélasses. Il n'y a point d'argent en circulation dans le pays; tout s'y fait généralement en papier-monnaie ou échange. Quoiqu'un violent incendie, arrivé le 21 Janvier 1821, ait consumé 400 maisons formant 24 rues, une grande partie de ce désastre, estimé à 16 millions de florins (32 millions de francs), est déjà réparé.

(1) On doit à M. le baron Millius, gouverneur de la Guyanne, arrivé à Cayenne au mois de Mars 1823, d'avoir fait réimprimer, en 1825, *le Traité sur les terres noyées de la Guyanne, appelées communément terres basses, par Guisan*, à la suite duquel on a ajouté divers articles relatifs à l'économie rurale et domestique. Il est cependant fâcheux qu'en faisant de cet ouvrage un in-quarto, dont le prix trop élevé prive beaucoup de petits propriétaires d'en faire l'achat, que l'éditeur l'ait augmenté de certains articles additionnels, tels que celui *de l'éducation de la volaille*, et autres d'un intérêt secondaire, qui semblent déplacés dans un ouvrage d'un si grand prix et d'une si haute importance. Les planches qui devaient

basses, mais qui n'avaient pas encore donné de grands résultats. Au retour de M. Malouet à Cayenne, deux négriers portant chacun de 3 à 400 nègres entrèrent dans le port : il les acheta ; avec ces noirs, il déblaya les alentours de la ville, il défricha des terres, fit creuser des canaux pour retirer les eaux des savanes noyées. Le terrain, très-fangeux à l'extrémité de la nouvelle ville, fut desséché et nivelé. De nouvelles concessions furent accordées dans cette partie qui se peupla bientôt. Tous ces travaux embellirent les environs de Cayenne ; Guisan, de son côté, montrait la vraie manière de dessécher les terres alluvionnaires et de les mettre à l'abri de la mer. Cet ingénieur traversa non sans beaucoup de peine et de dangers les savanes couvertes d'eau, depuis la rivière de Mahury jusqu'à celle de Kaw (distance de plusieurs lieues). A son arrivée, il leva le plan du canal qui devait réunir ces deux rivières pour favoriser la navigation dans l'intérieur. Après avoir reconnu les localités et mesuré l'axe du canal projeté (sur lequel j'aurai occasion de revenir), qui contenait près de 20,000 toises de longueur, et qui devait joindre la rivière de Mahury à celle de Kaw, M. Noyer (1) en fit le tracé en 1805.

---

nécessairement accompagner ce travail l'auraient rendu beaucoup plus intéressant. Cependant on ne saurait trop recommander à tous ceux qui veulent s'attacher à la culture des terres de la Guyanne, de se procurer cet excellent traité qui se vend à l'imprimerie royale de Cayenne, 30 francs broché.

(1) M. Noyer est un des hommes qui ont le plus exploré la colonie de Cayenne. Cet honorable citoyen joint à la connaissance approfondie des lieux celle de l'agriculture. Il a publié plusieurs ouvrages sur ce beau pays, qui sont très-estimés. Ses concitoyens le nommèrent

Après cette opération, toutes les vues de M. Malouet se portèrent au défrichement des pinautières d'Approuague, où il fit établir une sucrerie appelée le Collége (1), dont les revenus étaient destinés à entretenir des écoles pour l'éducation de la jeunesse cayennaise. Plusieurs habitans profitèrent de la bienveillance de cet administrateur pour y former des établissemens. Deux ans n'étaient pas encore écoulés, que M. Malouet, si digne d'éloges, revint en France. En partant, il nomma spécialement Guisan pour veiller à toutes les entreprises utiles à la colonie. Si les efforts de M. Malouet n'ont pas encore été couronnés d'un succès complet en faisant de la Guyanne française la première de nos colonies, on lui doit toujours d'avoir vaincu la prévention qui existait contre les terres basses en faveur des terres hautes, qu'on reconnaît aujourd'hui moins appropriées aux grandes cultures coloniales.

M. Préville remplaça M. Malouet; mais il est vraisemblable que son administration, qui dura six ans, ne fut pas à l'abri du blâme, puisqu'il fut destitué et rayé du tableau des commissaires. M. de Lescalier, commissaire général de la marine, vint en 1785 relever M. Préville; son zèle pour un accroissement de prospérité rivalisa avec celui des Maillard et des Malouet. Comme eux, il sut s'attirer

---

député résidant à Paris, où il a rempli pendant plusieurs années sa mission, à l'entière satisfaction de ses mandataires. M. le vicomte de Champagny remplace aujourd'hui M. Noyer à Paris.

(1) Cette habitation fut bientôt en grand rapport. En 1792 et 1793, elle donnait 300 mille francs de revenu; mais bientôt après, par suite d'une mauvaise administration et du fatal décret accordant la liberté aux esclaves, cette superbe habitation fut totalement abandonnée.

le respect, l'estime et l'amour de ses subordonnés. Cependant on n'eut pas long-temps le bonheur de jouir de son administration; il partit de Cayenne, au mois de Mai 1788. Guisan qui avait séjourné 20 ans dans la Guyanne, où il avait rendu les plus grands services, partit aussi à la même époque. Tous deux furent également regrettés par tous les habitans. D'après ce récit, on doit facilement juger que, depuis 1766 jusqu'au départ de M. Lescalier, la colonie dut prendre un grand essor. Depuis cette dernière époque jusqu'en 1800, elle passa rapidement sous l'administration de neuf gouverneurs et de dix ordonnateurs. Ce court intervalle offre l'époque la plus orageuse et la plus fatale pour Cayenne.

La tempête révolutionnaire s'étendit également jusque dans cette colonie. Des signes de révolte et de mutinerie se manifestèrent à la ville et sur les habitations; le sang fut souvent répandu (1)....; mais ces temps de malheureuses révolutions sont beaucoup trop rapprochés de notre époque pour devoir les rappeler avec détail.

Toutefois les événemens divers dont la Guyanne depuis deux siècles fut presque toujours le théâtre, nuisirent considérablement au progrès de sa population et de son agriculture.

En 1800, le général Victor Hugues (qui fut long-temps la terreur des Anglais aux Antilles) arriva à Cayenne; la colonie sous son gouvernement commençait à reprendre

(1) Le décret de la Convention de l'an 2, abolissant l'esclavage, arriva à Cayenne au mois de Juin 1794. Ce funeste événement faillit occasioner à Cayenne, comme à Saint-Domingue, des scènes de carnage et d'horreur; mais de sages mesures prises par les habitans et les propriétaires firent que le mal ne fût pas aussi grand qu'on devait le craindre.

de l'activité ; les prises faites par les corsaires répandirent beaucoup d'aisance. Cayenne parut riche quelques années. Lorsqu'en 1809 les Portugais et les Anglais s'en emparèrent, c'est-à-dire, lorsque cette colonie leur fut livrée par capitulation, il est présumable que Cayenne devait manquer alors de moyens de résistance ; car l'escadre ennemie, qui vint mouiller au Mahury pour s'en emparer, n'était composée que d'une corvette anglaise de 22 canons, d'un senau et d'un brick portant des caronades de 24, de deux canonnières portant du 18 à pivot, et d'une horde de 5 ou 600 hommes de débarquement, composée en partie de Brésiliens sauvages. La colonie resta ainsi huit ans au pouvoir des Portugais.

Enfin, en Novembre 1817, le lieutenant-général Carra Saint-Cyr, commandant et administrateur pour le Roi, en reprit possession (1). Si depuis cette heureuse époque cette colonie n'est pas parvenue au degré de splendeur dont sa position avantageuse la rend susceptible, il est facile d'en indiquer les principales causes.

1.° Les malheureux déportés du 18 Fructidor eurent beaucoup à se plaindre du mauvais traitement qu'ils y éprouvèrent pendant leur exil, mais non de la part des habitans chez lesquels plusieurs de ces malheureux trouvèrent l'hospitalité ; plusieurs autres furent envoyés à Cananama et à Sinnamary, où un grand nombre trouvèrent leur tombeau. Ceci se passa sous le gouvernement de N. G. Jeannet Oudin, commissaire civil délégué par la Convention nationale, dont l'administration ne fut pas sans

(1) Il doit sembler étonnant qu'on ait laissé passer deux années après le second traité de 1815, pour aller reprendre possession de cette importante colonie.

reproche, et n'a pas peu contribué à répandre en France une opinion défavorable sur Cayenne.

2.° De fâcheux précédens qu'on devrait n'attribuer qu'à une impardonnable imprévoyance : l'expédition de Kourou en 1763 (1), celle de Tonégrande en 1768, et enfin celle

---

(1) Cette malheureuse expédition pourrait cependant être justifiée par les motifs qui la firent entreprendre. Par le traité de paix de 1765, la France se trouvant privée de plusieurs colonies importantes, on chercha à réparer les pertes en allant former de nouveaux établissemens dans la Guyanne française ; la tentative ne fut pas heureuse : de fausses mesures, des choix sans discernement, le défaut de connaissances des hommes et des choses, la firent échouer par une funeste catastrophe qui coûta à la France 30 millions de francs, et la vie de 12,000 individus.

Voici comment s'exprime le célébre abbé Raynal sur cette expédition.

« Il était essentiel pour les colonies de l'Amérique méridionale, » qu'elles eussent des racines de population et de vigueur dans l'Amé- » rique septentrionale, pour s'y ménager un commerce des denrées » de luxe avec celles de besoin, une communication qui pût donner » des renforts en cas d'attaque, un asile dans la défaite, un contre- » poids des forces de terre à la faiblesse des ressources navales. Les » colonies méridionales jouissaient, avant la dernière guerre, de cette » protection. Le Canada, par sa situation, par le génie belliqueux de » ses habitans, par ses alliances avec des peuplades sauvages, amis » de la franchise et de la liberté des mœurs françaises, pouvait ba- » lancer, du moins inquiéter la Nouvelle-Angleterre; la perte de ce » grand continent détermina le ministère de France à chercher de » l'appui dans un autre, et il espéra le trouver dans la Guyanne, en y » établissant une population nationale et libre, capable de résister » par elle-même aux attaques étrangères, et propre à voler avec le » temps au secours des autres colonies, lorsque les circonstances » pourraient l'exiger.

» Tel fut évidemment son système. Jamais il ne lui tomba dans » l'esprit qu'une région ainsi habitée pût jamais enrichir la métropole

bien plus récente de 1820 à la Mana, sont cause qu'on n'a cessé et qu'on ne cesse de nos jours de calomnier injustement ce beau pays, sous le rapport de l'insalubrité.

» par la production des denrées propres aux colonies méridionales.

» Les opérations étaient dirigées par un ministre actif et éclairé: » en politique sage, qui ne sacrifie pas la sureté aux richesses, il ne » se proposait que d'élever un boulevard pour défendre les possessions » françaises; en philosophe sensible, qui connaît les droits de l'hu- » manité, et qui les respecte, il voulait peupler d'hommes libres ces » contrées fertiles et désertes; mais le génie ne prévoit pas tout : on » s'égara, parce qu'on crut que des Européens soutiendraient sous » la zone torride les fatigues qu'exige le défrichement des terres; que » des hommes, qui ne s'expatriaient que dans l'espérance d'un meilleur » sort, s'accoutumeraient à la subsistance précaire d'une vie sauvage, » dans un climat moins sain que celui qu'ils quittaient; enfin, qu'on » pourrait établir des liaisons faciles et importantes entre la Guyanne » et les îles françaises.

» Ce faux système, où le ministère se laissa entraîner par des hom- » mes qui ne connaissaient sans doute ni le pays, ni la manière de » fonder des colonies, fut aussi malheureusement exécuté que légè- » rement conçu.

» Tout y fut exécuté sans principe de législation, sans intelligence » des rapports que la nature a mis entre les terres et les hommes.

» En vain le gouvernement se chargea de la subsistance des colons » pour deux ans; c'était trop de provisions à la fois; elles devaient » se gâter, soit dans le trajet, soit au terme. Le transport seul en » consommant une partie, altérant le reste, ne pouvait que les rendre » chères, rares, nuisibles. Un climat chaud, un pays humide, étaient » un double principe de corruption pour les alimens, d'épidémie et » de mortalité pour les hommes.

» Douze mille hommes furent débarqués, après une longue navi- » gation, sur des plages désertes et impraticables. L'île de Cayenne » aurait pu servir d'entrepôt et de rafraîchissement aux nouveaux » débarqués. On y aurait trouvé du logement et des secours; mais » la fausse idée dont on était prévenu, de ne pas mêler la nouvelle

Ce que j'ai déjà dit dans mes premières notes, quoique d'une faible autorité sur Cayenne, ce que ne cessent de répéter les voyageurs qui en arrivent journellement, ne permet plus de douter, d'après même les relevés les plus récens envoyés au ministre de la marine, que de toutes nos colonies aucune n'offre une salubrité comparable à celle de Cayenne.

On ne disconviendra pas que cette île n'ait toujours été considérée par sa situation comme un poste très-important pour la conservation de nos autres colonies, et susceptible d'un commerce extrêmement avantageux pour toutes les nations. Louis le Grand, dont les regards pa-

---

» colonie avec l'ancienne, fit rejeter cette ressource. Par une suite » de cet entêtement, on déposa douze mille victimes sur les bords » du Kourou, dans une langue de sable, parmi des îlots mal sains, » sous un mauvais hangard. C'est là, que livrés à l'inaction, à l'ennui, » à tous les désordres que produit l'oisiveté dans une populace d'hom- » mes transportés de loin sous un nouveau ciel, aux misères et aux » maladies contagieuses qui naissent d'une semblable situation, ils » virent finir leur triste destinée dans les horreurs du désespoir. Leurs » cendres crieront à jamais vengeance contre les imposteurs qui ont » abusé de la confiance du gouvernement, pour consommer à si » grands frais tant de malheureux à la fois. Pour qu'il ne manquât » rien à cette horrible tragédie, il fallait que quinze cents hommes » échappés à la mortalité fussent la proie de l'inondation.

» On les distribua sur des terrains où ils furent submergés au re- » tour des pluies. Tous y périrent sans laisser aucun germe de leur » postérité, ni la moindre trace de leur mémoire.

» L'état a déploré cette perte, en a poursuivi et puni les auteurs; » mais qu'il est douloureux pour la patrie, pour les ministres, pour » les sujets, pour toutes les ames avares du sang français, de le voir » ainsi prodiguer à des entreprises ruineuses, par une folle jalousie » d'autorité qui commande un silence rigoureux sur les opérations » publiques ! ».

ternels s'étendaient de tout côté, employa en tous temps les moyens les plus efficaces pour favoriser le commerce et encourager l'agriculture. De toutes nos colonies, celle de Cayenne parut fixer plus particulièrement l'attention de ce monarque (1). Comment se fait-il donc que, d'après tant de preuves et d'autorités sur les avantages incontes-

---

(1) Dans l'excellent ouvrage du *Traité général du commerce de l'Amérique*, imprimé en 1783, on lit deux arrêts qui donnent une nouvelle preuve de la protection particulière que Louis XIV accordait à la Guyanne française. Voici l'analyse de ces arrêts.

Le commerce de l'île de Cayenne était exclusivement réservé à la compagnie des Indes occidentales; le Roi le permit à tous les Français, et ordonna, par un arrêt du 26 Octobre 1672, qu'ils ne payeraient pas plus de droits que les membres de la compagnie. Cependant, le 18 Avril 1682, les sucres provenant *des îles et des colonies françaises de l'Amérique* furent assujettis à un droit de 8 pour cent. En vertu de cette disposition qui paraissait bien générale, les fermiers généraux de Cayenne et des cinq grosses fermes crurent devoir exiger ce droit; mais le Roi, par un arrêt du conseil du 17 Septembre 1682, déclara que, quoique déjà il eût *témoigné l'intention d'augmenter* la colonie de Cayenne, en faisant jouir les sujets *qui s'y voudraient habituer*, des priviléges de la compagnie des Indes occidentales, néanmoins voulant exciter davantage les Français à s'y habituer, il déchargeait les sucres de Cayenne de l'augmentation de droit, prononcée par l'arrêt du 18 Avril, pour tous les sucres venant des colonies, et ne les laissait soumis qu'au droit ordinaire de 4 pour cent.

Quoique les termes de cet arrêt fussent précis, ils donnèrent lieu à des contestations. Les fermiers ayant voulu exiger des sucres provenant de Cayenne un droit de 15 liv., comme sur les autres sucres terrés, le propriétaire prétendit ne devoir que les droits ordinaires de 4 pour cent; l'affaire fut portée au conseil d'état, et, par un arrêt du 12 Octobre 1700, il fut décidé de nouveau *que les sucres provenant de Cayenne ne devaient être assujettis qu'au droit de 4 pour cent.*

tables qu'offre cette colonie, l'île de Cayenne soit encore considérée comme une terre de proscription, où tout semble être voué à la mort? L'ignorance des localités, ou la mauvaise foi, peut seule faire soutenir une pareille hérésie. Du reste, si je suis entré dans ces détails, trop longs peut-être, c'est pour donner une nouvelle preuve que de tous les temps cette colonie, par ses richesses naturelles, méritait d'attirer l'attention du gouvernement et du commerce.

Dans la crainte aujourd'hui d'être taxé de partialité, je ne parlerai pas de MM. les barons de Laussat et Milius, ni de M. de Missiessy, qui ont succédé à M. Carra Saint-Cyr. Cependant je dois dire que ces trois derniers gouverneurs se sont également fait distinguer par les grands travaux d'utilité générale qu'ils ont commencés, et les desséchemens qu'ils ont activement poursuivis. Il est seulement fâcheux que beaucoup d'objets entrepris depuis 1819 n'aient pu encore être terminés: quoiqu'il en soit, on ne doit attribuer ces retards qu'au manque réel de moyens, et non à d'autres causes. Espérons donc que M. de Freycinet, arrivé cette année à Cayenne, sera plus heureux que ses prédécesseurs, et que le gouvernement portera ses regards paternels du côté de la Guyanne qui présente tous les élémens d'une grande prospérité.

PARTIE

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

CHAPITRE I.er

Description générale de Cayenne.

Après avoir donné rapidement l'historique de la Guyanne française, je vais maintenant parler plus particulièrement de son étendue, de ses précieux produits, et des ressources immenses que cette importante colonie offre aux planteurs, au gouvernement, et en général au commerce.

Quinze à seize grandes rivières ou fleuves qui l'arrosent forment une partie de sa richesse; ses côtes s'étendent à près de 100 lieues. Quant à sa profondeur, elle n'est pas déterminée à cause de son immensité. Non-seulement elle rivalise par ses produits avec St.-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe, mais elle en offre encore d'autres maintenant originaires des Indes, qui s'y cultivent avec le plus grand succès.

La sureté du port de Cayenne, les ressources qu'il offre à la navigation et au commerce, méritent à juste titre l'attention de la France, dont les regards se fixeront un jour avec plaisir et avec intérêt sur cette belle contrée, où l'on n'éprouva jamais ces coups de vent ni ces ouragans, si fréquens aux Antilles. Tôt ou tard le gouvernement sentira les avantages que présente cette colonie; et s'apercevant que le commerce de France l'a rendu l'objet de l'envie de nos voisins, il prendra des mesures non-seulement pour

en étendre la prospérité, mais pour la mettre à l'abri de toute atteinte. Les Hollandais et les Portugais qui possèdent une partie de la Guyanne (1), ont toujours vu avec jalousie prospérer cette colonie, dont la bonté et l'étendue leur font continuellement ombrage (2). Sa population totale n'est malheureusement pas en rapport avec son étendue ; on n'y compte, la garnison à part (3), que 20 à 22 mille ames, tant blancs que gens de couleur libres et esclaves ; encore faut-il comprendre dans ce nombre diverses peuplades de quelques centaines d'Indiens, race indolente et très-fière de son indépendance, qui vit

---

(1) On pourrait également, sans trop se hasarder, citer aussi le voisinage des Anglais, auxquels les Hollandais cédèrent en 1796 Demerary, où ils font un grand commerce, et qui est devenu pour eux une colonie extrêmement précieuse par sa position ; qui, quoique peu étendue, a aujourd'hui une population blanche double de toute celle de la Guyanne française. Les Anglais ont également gardé, du même côté, *la Berbice et Essequibo*, rivières qui leur donnent une grande étendue de côtes ; et, ce qui n'est pas moins important pour eux, ce sont les avantages que procure à son commerce interlope la proximité de l'Orénoque.

(2) Depuis long-temps les Portugais ont fait peu à peu des empiétemens, sans égard au traité, jusqu'à Oyapoc, où ils ont formé divers établissemens. Avant ces empiétemens, nos côtes, à partir de l'île de Cayenne jusqu'aux Amazones, s'étendaient à plus de 200 lieues. Du côté opposé nos limites sont le Maroni.

(3) Cette garnison, composée seulement de 500 hommes (du 16.e régiment d'infanterie légère) et d'une compagnie d'artillerie (du 3.e régiment), se fait avantageusement distinguer ; et quoique son service soit très-actif, la belle tenue et l'excellente discipline de ces troupes font en peu de mots l'éloge du corps de MM. les officiers, dont les habitans ont beaucoup à se louer.

presqu'entièrement isolée, et qui par cela seul est d'une utilité très-médiocre à ce beau pays (1).

La ville de Cayenne (2), siége du gouvernement, se trouve par 4° 57' lat. N., et 54° 35' long. O., et très-heureusement située au bord de la mer; mais au premier aspect elle offre un air de tristesse et de délâbrement qui ne prévient point en sa faveur. Les maisons y sont assez mal bâties, et généralement tenues sans goût et sans propreté; les rues sont mal percées et très-mal pavées (3). Quant aux habitans, ils sont bons et affables; on pourrait cependant leur reprocher dans leur intérêt un peu trop de molesse et le goût de la dépense. Les voyageurs qui arrivent journellement de Surinam où tout respire la grandeur, l'ordre et la propreté, sont très-étonnés de trouver une grande différence entre deux peuples si voisins. Ainsi dans l'intérêt de nos colons, il serait à désirer que le goût pour l'ordre et la propreté, et le soin de faire promptement une petite réparation pour éviter un grand dommage, fussent mieux suivis dans les habitudes. Il n'est pas rare de voir à côté d'un grand luxe un désordre complet. On est souvent choqué de la malpropreté d'une partie de la maison, quand la portion visible pour l'étranger présente une élégance qui flatte la vanité du propriétaire. Chez les Hollandais on ne voit jamais ces révoltans contrastes; tout y est calculé pour les commodités de la

---

(1) Les grandes peuplades de ces indigènes habitent l'intérieur des terres.

(2) La création de cette ville remonte à l'an 1635; Louis XIII y ordonna la construction d'un fort.

(3) Il y a cependant sous tous les rapports une grande exception à faire en faveur des nouveaux quartiers.

vie : chez le plus pauvre comme chez le plus riche, on ne voit rien dépérir faute de soins; depuis l'escalier jusqu'au dernier recoin des ateliers et des habitations, tout y est soigné avec la plus scrupuleuse attention. J'espère que nos Cayennais, qui savent tout l'intérêt que je leur porte, et dont je leur ai déjà donné des preuves, ne trouveront pas trop sévères ces observations.

Depuis l'arrivée de MM. de Laussat et de Milius, il a été commencé de grands travaux, mais rien encore n'a été terminé parfaitement. L'hôpital le sera bientôt; les casernes ont du être en état de recevoir 300 hommes au premier Janvier; un pont ou débarcadère pour le chargement et le déchargement des navires (1), des magasins, un palais de justice, une église (l'office divin se célèbre dans une espèce de grange), et beaucoup d'autres travaux plus ou moins nécessaires furent suspendus au départ de M. Milius. Cependant à l'arrivée de M. de Missiessy, au mois de Mars 1826, ils furent en grande partie repris et poursuivis avec activité, on peut même dire au-delà des moyens disponibles pour tous ces travaux, ceux de défrichemens, de nivellement, réparations de routes, construc-

---

(1) Dès le lendemain de l'arrivée de M. de Milius, cet embarcadère fut commencé. Son utilité est d'autant plus indispensable, qu'il est absolument impossible que les plus petites embarcations communiquent au quai à marée basse. Il est cependant fâcheux qu'on n'ait pu le prolonger encore de deux arcades; car, dans l'état où il se trouve aujourd'hui (j'apprends qu'il est terminé), on ne peut y aborder à mer basse qu'avec de très-petites embarcations, parce que depuis une couple d'années les vases se sont portées du côté de la ville. Il existe de plus dans le port quelques vieilles carcasses de navire qui gênent beaucoup le mouillage, et qui sont très-dangereuses la nuit. M. Milius entreprit aussi à la même époque de les enlever, mais il n'y réussit pas.

tion de marchés couverts et d'un abattoir, etc. M. de Missiessy a été puissamment secondé par M. Marcellin, directeur du génie, qui semble se multiplier à mesure que les travaux augmentent (1).

Dans l'intérêt de la décence et de l'humanité, on doit regretter infiniment qu'au nombre des travaux d'utilité publique projetés, il n'ait pas encore été question de la construction d'une nouvelle prison; celle qui existe, indépendamment de ce qu'elle tombe en ruine, est très-malsaine; les sexes, les couleurs, les prévenus, les condamnés aux galères, y sont également détenus, ainsi que les militaires; enfin, jusqu'aux animaux domestiques trouvés sans conducteur, tout y est pêle et mêle dans une cour très-resserrée, autour de laquelle sont des cachots dont les rats et les insectes rendent le séjour très-dangereux. De cet entassement d'hommes et d'animaux s'exhalent des miasmes qui dans un pays moins sain que Cayenne occasioneraient des maladies épidémiques. Cette prison se trouve presque dans l'intérieur de la ville et vis-à-vis l'hôtel de l'ordonnateur. Si, comme il faut l'espérer, on jette bientôt un coup d'œil philantropique de ce côté, la construction d'une nouvelle geôle devra se faire au bord de la mer, derrière ou à côté de l'hôpital. Sous l'administration de M. Laussat, on avait commencé la construction du palais de justice, dont les fondemens étaient déjà à deux pieds hors de terre; mais la restauration qu'on vient de faire tout récemment à l'ancien, rend pour long-temps la nouvelle construction

---

(1) Cet ingénieur est arrivé à Cayenne dans le courant de 1825; puisse son séjour être aussi long que celui de Guisan! et en marchant sur ses traces, Cayenne dans peu d'années ne sera plus reconnaissable.

inutile; d'ailleurs il est reconnu, d'après les changemens faits sur le plan de la ville pour son embellissement, que ce palais de justice ne devra plus s'exécuter. En conséquence, la somme destinée à cet objet serait bien plus utilement employée à la construction d'une geôle.

Au mois d'Octobre dernier on a repris les travaux du canal Torcy, commencé sous le gouvernement de M. Hugues, et abandonné depuis par des circonstances indépendantes de la volonté du gouvernement français. Ce travail est sans contredit la plus belle, la plus intéressante comme la plus importante entreprise qui se soit faite à Cayenne. Son achèvement desséchera une superficie de 16 à 20 lieues de terres de *première qualité,* et fera de ce quartier un second Saint-Domingue. Ces travaux, qui ne peuvent se poursuivre que 5 mois de l'année, demanderaient un atelier de deux à trois cents pelles, tandis que le gouvernement n'a pu mettre à la disposition du directeur du génie qu'une soixantaine de travailleurs.

Il est encore un autre canal projeté, non moins important : c'est le *canal Macouria,* qui réunirait les rivières de Kourou et de Macouria à celle de Cayenne. Son étendue de 10 à 12 lieues dans un pays plat, en facilitant les transports de toute espèce, aiderait à l'exploitation des bois qui sont très-abondans dans ces quartiers. De plus, les propriétaires de ces arrondissemens trouveraient dans leur ancienne concession de nouvelles terres qui restent noyées 6 et 7 mois de l'année, et qui seraient propres à toute sorte de culture (1). Le quartier Macouria, étant un de

(1) Les habitations ou anciennes concessions du quartier de Macouria se trouvent placées tout le long de la côte sous le vent de l'île de Cayenne. Le canal projeté serait par conséquent à une distance

ceux qui fournissent le plus abondamment des provisions, ne peut en tirer aucun parti par la difficulté des communications. En 1824, on présenta à M. le baron Milius le plan de ce canal, qu'il adopta avec empressement comme une source de prospérité coloniale. Mais l'impossibilité toujours croissante du gouvernement de fournir des noirs, fit qu'on renvoya à des temps plus prospères l'exécution d'un travail si important. Cependant les habitans offraient d'en creuser à leurs frais une grande partie, et l'on avait reconnu la possibilité d'effectuer cette fouille en quatre campagnes, au moyen d'un atelier de 100 ouvriers de pelle au travail.

CHAPITRE II.

Productions de la Guyanne.

VOICI les principaux produits qu'offrent les terres de la Guyanne : ils sont presque tous indigènes (1). Les sucres (il s'en fait très-peu de terrés), le café, le coton, le girofle noir et blanc (2), le rocou, le cacao, le poivre

---

moyenne de 200 toises derrière ces habitations. On conçoit alors que ce canal, en desséchant d'immenses marécages, assainirait complétement tout ce quartier, dont la plupart des terres sablonneuses et légères réunissent toutes les qualités indiquées par M. Plagne, pour y établir des indigoferes.

(1) M. Alexandre Moreau de Jonnés a donné très au long le tableau statistique des productions de la Guyanne française.

(2) Le girofle appelé blanc est celui qui, tombé de l'arbre, a séjourné sur la terre un ou deux jours dans l'humidité (le prix en est bien moindre).

noir et blanc (1), la muscade, la cannelle, la vanille, l'indigo, le riz, la gomme (on ne s'est encore occupé que très-imparfaitement de cette récolte; j'ai apporté quelques échantillons de ces gommes aussi transparentes que du cristal), la mélasse (2), le tafia (3), le manioc (4). Pour

---

(1) Le poivre blanc n'est autre chose que le poivre ordinaire qu'on lave pour le dépouiller de sa pulpe; du reste, il s'en prépare peu de cette manière, et il n'est qu'un objet de luxe sur la table des gens riches.

(2) Les Américains qui viennent en assez grand nombre à Cayenne y apportent des farines, des morues, des viandes salées et de la chaux, prennent des mélasses en retour; mais ils retirent de préférence, et le plus qu'ils peuvent, l'argent de la colonie, *ce qui fait beaucoup de tort au pays*. Le système monétaire, depuis M. de Laussat, est le même qu'en France. Avant cette époque, l'argent était de 33 $^1/_3$ pour cent au-dessus du taux de France, c'est-à-dire, que la pièce de 5 francs valait 6 liv. 13 s. 4 d. au cours colonial.

(3) Le tafia est un objet important, et offre de grands bénéfices dans une sucrerie: il se fait avec des résidus obtenus dans le cours de la fabrication du sucre; un mélange d'eau, d'écumes et de mélasses dans une certaine proportion, est mis en fermentation dans des cuves de forme conique construites à cet effet. Au moment où ce mélange est prêt à passer de la fermentation vineuse à la fermentation acide, il est retiré des cuves pour être soumis à l'alambic, et le produit qu'on en obtient est ce qu'on appelle tafia : celui de Cayenne est en réputation.

(4) Le manioc est un arbrisseau qui croît de 6 à 8 pieds. Le bois en est mou; à sa maturité, on l'arrache en entier avec ses racines, qui sont de la grosseur et à peu près de la forme de nos grosses betteraves. On la racle pour la nettoyer, puis on la râpe (le terme du pays est grager), et on en exprime avec beaucoup d'attention le suc, qui est un poison très-subtil. Le marc, qui ressemble alors à la grosse sciure de bois, sert à faire sans beaucoup de préparations, sans eau et en très-peu de temps, un pain très-blanc qu'on nomme *cassave*, dont les nègres se nourrissent. Presque tous les habitans le préfèrent au pain ordinaire. C'est également avec le marc du manioc qui reçoit une pe-

faire prospérer ces riches pépinières, il faut d'ailleurs peu de soins; elles viennent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes. La nature et la beauté du climat s'empressent d'en faire tous les frais. Jusqu'ici les planteurs se sont peu occupés du choix des terres, des engrais, de la taille et de la greffe, et l'on sait cependant combien il est utile d'assortir les objets de culture avec la qualité du sol : aussi voit-on que les plantes apportées d'Europe, malgré tous les moyens que l'on emploie pour leur conservation, y dégénèrent ainsi que les divers animaux de nos climats. Cependant il faut en excepter les melons qui y viennent abondamment, et qui sont d'une qualité supérieure aux nôtres.

On se plaint de ce que les sucres de Cayenne sont plus gras et moins grainés que ceux de la Martinique, et c'est avec raison; mais il faut s'en prendre moins au sol qu'à la fabrication, et plus encore au besoin que beaucoup d'habitans ont de se défaire promptement de leur récolte, sans donner le temps nécessaire pour purger entièrement leurs sucres (1). Aussi à peine est-il en futaille qu'on s'empresse de l'enlever et de le charger sur les navires qui partent pour l'Europe, ce qui fait qu'à leur arrivée ils éprouvent naturellement un déchet de deux et trois quintaux par futaille. Ce désagrément, ruineux pour le négociant de France, cesserait bientôt si les habitans, dont le plus

---

tite préparation, qu'on fait le *couac*. Au Para il s'en fait un grand commerce d'exportation. La Martinique et la Guadeloupe en tirent beaucoup.

(1) A Surinam, les sucres en sortant du rafraîchissoir sont mis dans les boucauts, au fond desquels il y a plusieurs trous pour faire écouler la mélasse; on ne remplit d'abord qu'au deux tiers ces boucauts, et lorsque le sucre est affaissé et en partie purgé, on finit de les rem-

grand nombre est toujours endetté, ne mettaient sans aucun égard leurs créanciers dans la nécessité forcée de prendre en payement ces sucres, toujours à des prix trop élevés relativement à leur qualité. Cependant les Cayennais devraient avec d'autant plus d'ardeur se livrer à la bonne fabrication de leurs sucres, et à une plus grande extension dans leurs plantations de cannes, qu'ils y trouveraient un avantage réel par le débouché certain d'une denrée qui offre peu de variation dans ses prix. Les terres de la Guyanne, première qualité (elles sont très-étendues), rendent 6, 7 et 8 milliers de sucre au carré (le carré est de 50 toises carrées), sans compter les sirops et les mélasses (1).

---

plir jusqu'au bord, afin qu'après l'affaissement total ils soient encore assez pleins; alors on les fonce. Ce travail doit durer plusieurs semaines. Aux Antilles, on suit généralement les mêmes procédés. Aussi tous les sucres de ces colonies ont-ils un grand avantage sur ceux de la Guyanne. On emploie également dans toutes ces colonies des boucauts d'un bois beaucoup plus léger que celui qui est généralement employé à Cayenne.

(1) Guisan dit qu'à Surinam il y a des terres qui rendent 10,000, 12,000 et jusqu'à 13,500 livres de sucre au carré; mais il ajoute : « On pense bien qu'en tout ceci l'habileté, l'intelligence et l'activité » du cultivateur y entrent pour beaucoup, ce qui fait voir que ceux » qui se dévouent à cette culture ont intérêt de s'y livrer avec sagesse, » zèle et prévoyance, et de s'instruire à fond de tout ce qui peut en » concerner la pratique. » Cayennais, soyez donc plus actifs, moins ennemis de vos propres intérêts et de votre réputation..... Ne savez-vous pas que Bourbon, la Martinique et la Guadeloupe, doivent en grande partie leur opulence à la grande culture des cannes, et que Surinam et Demerary (colonies bien moins étendues que notre Guyanne) exportent par an la cargaison de plusieurs centaines de navires avec le produit de cette plante.

M. Romny, ancien directeur du génie à Cayenne, qui a sur son habitation, *canal Torcy*, un moulin à vapeur, est celui de tous nos sucriers qui ait donné le plus de développement à cette culture. Avec moins de 100 carrés de terre, et un atelier de 200 noirs, dont la moitié seulement est employée au travail des champs, M. Romny a fait l'année dernière six cents milliers de sucre. Cet habile agriculteur vient également d'obtenir le plus grand succès dans l'essai de fabrication de ses sucres, à l'instar des *beaux sucres terrés de la Havanne*. Il en a déjà paru sur le marché de Nantes, et dans le courant de cette année il en arrivera vraisemblablement plusieurs centaines de caisses sur les places de Bordeaux, Nantes et le Hâvre.

Depuis peu de temps le gouvernement a fait transporter de Bourbon à Cayenne, par les soins de M. le baron de Freyssinet, *la canne jaune à sucre de Batavia*, qui convient aux terres neuves et humides. Espérons que par de nouveaux soins on propagera cette espèce de canne, qu'on dit plus hâtive et plus productive que les nôtres (1). Je termine cet article en disant que MM. Malouet et Guisan dé-

---

(1) Il a également été transporté de Bourbon avec les plants de cannes à sucre, *le tek* d'Arabie, espèce de chêne bon pour la construction, dont on retire l'huile de bois si estimée et si employée dans les Indes orientales, et dont la feuille donne une teinture pourpre; *la graine de coton de Daca*, cultivée dans l'Indostan, mais qui paraît avoir l'inconvénient d'être extrêmement adhérente à la graine, et d'avoir une soie courte; et enfin *le martin*, oiseau vorace de l'Inde, qui se nourrit d'insectes, et qui, naturalisé dans nos colonies orientales, y a détruit les chenilles dont les cotonniers étaient attaqués. Tous ces objets ont été portés à Cayenne, au commencement de 1826, par le brick du Roi la Mayenne, commandé par M. Duhautcilly, lieutenant de vaisseau.

siraient, dans l'intérêt des cultivateurs sucriers, que sur les habitations d'une certaine importance on donnât la préférence, suivant l'usage des Hollandais, aux chaudières de cuivre plutôt qu'à celles de potin; 1.° parce qu'elles sont plus maniables, quoique très-grandes; 2.° qu'elles peuvent se raccommoder pendant très-long-temps, au lieu que les autres sont sans ressource dès qu'elles ont un défaut; enfin, parce qu'elles sont plus faciles à chauffer.

Quant au café, il n'a pas tout-à-fait le coup d'œil de celui qu'on tire de la Guadeloupe, mais il est plus délicat, et les connaisseurs lui trouvent une très-grande supériorité. Cayenne, au reste, a été la première colonie française qui se soit livrée à la culture du café. Les premiers plants y furent apportés de Surinam en 1716.

Il est fâcheux que depuis quelques années cette culture soit aussi négligée qu'elle l'est, et que presque tous les habitans aient donné la préférence à la plantation du rocou (1). De cette fâcheuse innovation il est résulté que nos approvisionnemens de cette denrée, dont la con-

---

(1) L'arbre ou arbuste qui fournit le rocou se nomme rocouyer, et ne s'élève que de 8 à 10 pieds; mais il occupe un assez grand espace. Il donne deux récoltes par an. Ses fleurs, qui viennent par gros bouquets, sont d'un rose pâle et sans odeur; à la fleur succède le fruit qui est couvert d'un poil rude, qui ressemble assez à nos marrons. Il s'ouvre de lui-même à sa maturité, et se trouve rempli de graines rouges avec lesquelles on compose la pâte dite rocou; la fabrication en est simple et facile; et quoique de sa manipulation il s'exhale une très-mauvaise odeur qui occasione des maux de tête, elle n'est jamais malfaisante à l'estomac. Le résultat de cette fabrication donne une pâte d'un beau rouge ponceau, qui sert à mettre en première couleur les étoffes en laine qu'on veut teindre en rouge, jaune, vert, et autres couleurs.

sommation est très-bornée, étant devenus deux et trois fois plus abondans que les besoins ne l'exigeaient, nos marchés en sont encombrés, et que cette drogue, qui se vendait de 55 s. à 3 fr. la livre, est naturellement tombée à 14 et 15 s., sans aucune apparence de hausse (1).

CHAPITRE III.

Suite du précédent.

Si le cacao, qui est d'une excellente qualité à Cayenne, n'est pas reconnu tel en France, cela dépend de sa préparation et non du climat. Au lieu de le faire sécher dans des étuves, on le fait boucanner, ce qui lui donne une odeur désagréable de fumée (2). Lors de la découverte de la Guyanne, on trouva des forêts entières de cacaotiers.

(1) Depuis long-temps les Hollandais ont entièrement abandonné cette culture et ne s'occupent exclusivement que des sucres, du café, du cacao et du coton; quant au bois, on n'en exploite que pour les besoins de la colonie; d'ailleurs, les forêts étant en terres hautes et dans l'intérieur, l'exploitation en est bien moins facile que dans la Guyanne française.

(2) M. le baron Milius, qui se montra toujours jaloux de la prospérité de la Guyanne, envoya pendant son séjour dans cette colonie M. Chieusse, commandant la goëlette de S. M. la Jonquille, à Caracas, pour en rapporter des plants de l'espèce de cacaotiers qui s'y cultive, et observer en même-temps le mode de préparation de cette fève. La note intéressante, fournie à cet égard par M. Chieusse, fait partie des articles additionnels du traité de Guisan. Cet officier a également rapporté du Para à une autre époque la *preciosa* et le *picelin*, plants à épices; le *giroflier* et le *quinquina*, indigène de Rio Negro, et plusieurs autres plantes précieuses.

Le girofle (1) est un objet aujourd'hui extrêmement important à Cayenne ; sa qualité, reconnue bien supérieure à celle de l'Inde, fait qu'on lui donne la préférence sur nos marchés, où il se vend 10 et 15 fr. de plus par quintal.

Pour le poivre, malgré les difficultés en tout genre qu'on a toujours fait naître pour paralyser cette culture, grâce aux efforts et à la constance de plusieurs habitans, notamment du général Bernard, dont le courage ne s'est jamais démenti, le gouvernement doit espérer que d'ici à très-peu d'années nous pourrons nous passer des poivres étrangers, et que les millions en espèces, que le commerce était obligé de porter annuellement dans l'Inde pour approvisionner la France de cette denrée, resteront chez

---

(1) C'est à M. Poivre, intendant de l'Ile de France, que l'on doit d'avoir affranchi l'Europe du commerce exclusif des épices dont les Hollandais avaient seuls le ridicule monopole. M. Poivre, dont l'habileté et les lumières égalaient l'activité, conçut et exécuta son projet en 1769, en expédiant deux petits bâtimens qui surent vaincre les obstacles que la compagnie hollandaise apportait aux navigateurs qui cherchaient à pénétrer dans les Moluques ; enfin, sans parler des grandes difficultés qu'éprouvèrent les deux commandans des bâtimens dans leur mission, ils réussirent à tromper la vigilance des escadres hollandaises, et revinrent à l'Ile de France, où ils arrivèrent en Juin 1770, apportant avec eux les plants de girofliers et de noix muscades. Cette heureuse expédition assura dès-lors pour toujours aux colonies françaises la possession de ces précieuses épices ; peu d'années après, en 1774, on porta pour la première fois de ces plants à Cayenne, qui furent distribués à divers habitans, et qui dépassèrent en résultat ce qu'on pouvait en attendre. Dans la seule habitation du Roi *la Gabrielle*, on récolte dans les bonnes années jusqu'à 100 milliers de clous de girofle ; quant au muscadier, on en néglige beaucoup trop la culture. Aussi cet article figure-t-il peu dans les produits de la colonie.

nous. Ceux qui ont été dernièrement apportés de Cayenne en France, s'y sont vendus, dès leur arrivée à Nantes, 2 et 3 sous au-dessus du prix des autres. M. Thoulouse, chevalier de la légion d'honneur, commandant du quartier Mont-Sinery, est un des premiers planteurs de cette épice.

Le colonel Bernard, encouragé par l'exemple de M. son frère (quoiqu'en France il occupât un rang distingué dans l'armée), après être venu visiter la Guyanne française pour la seconde ou troisième fois, et s'être convaincu des grands avantages que peut procurer à la France la culture des poivres dans cette terre de promission, s'occupa, dès son retour à Paris, de réaliser ses moyens, puis il passa de nouveau à Cayenne, où il fit l'achat d'une habitation. Déjà, au mois d'Octobre 1826, plusieurs carrés de terres étaient défrichés, labourés, et les plantations commencées (1); 250,000 pieds doivent former le total de cette plantation, qui est conçue sur un grand développement, et qui sera terminée à la fin de cette année. Ainsi, dans 5 ou 6 ans, un million de livres de poivre de plus sera transporté, par les soins du colonel Bernard, sur nos marchés d'Europe. D'après cet aperçu sur les progrès de cette nouvelle culture, il est facile de concevoir que, dans dix ans

---

(1) A la louange du colonel, je ne dois pas laisser ignorer que les terres déjà préparées sur cette habitation, ainsi que toutes celles qui se prépareront par la suite, le sont avec la charrue attelée de bœufs, et conduite par deux ou trois blancs, militaires de la garnison de Cayenne. Ce nouveau moyen, imité des Américains, et qui n'avait guère encore été employé que par M. Romny, économisera beaucoup de bras. Espérons donc que ces vieux routiniers de la houe se rendront enfin à l'évidence, d'autant que leur propre intérêt leur commande aujourd'hui plus que jamais de profiter de tous les moyens qui tendront à une diminution de manœuvre.

au plus, les poivres de l'Inde pourront être entièrement prohibés à leur entrée en France (1).

La cannelle et la vanille sont encore plus négligées que la muscade; cependant ces deux articles seraient susceptibles de dédommager bien amplement l'habitant qui s'occuperait avec soin de ces diverses cultures. La vanille est indigène à la Guyanne (2), mais on ne connaît pas encore les moyens de la bien préparer. Le même inconvénient existe aussi pour la cannelle (3). Ainsi, à raison de l'importance de ces deux plantes, il serait à désirer que le gouvernement se procurât des instructions qu'il enverrait

---

(1) Déjà le gouvernement, pour encourager cette nouvelle culture, admet aujourd'hui ces poivres au droit de 20 c. la livre (loi du 17 Mars 1826). Ceux de nos établissemens dans l'Inde par navires français payent 30 c.; ceux d'autres colonies, également par navires français, 60 c., et par navires étrangers 75 c.

(2) On a essayé de transporter le vanillier à la Martinique; mais soit que le terrain ou le climat ne lui convienne pas, il n'a porté aucun fruit; cette plante, entretenue avec soin au jardin royal de Saint-Pierre, est venue superbe en végétation, sans jamais donner de gousses, tandis que dans les forêts de la Guyanne et sans culture elle croît et donne des produits.

(3) Le commerce de la cannelle est d'une telle importance à Ceylan, dit M. Lechenault *de Latour*, naturaliste du Roi dans l'Inde, que le gouvernement de Ceylan a depuis long-temps contracté avec la compagnie anglaise des Indes orientales l'engagement de lui livrer annuellement toutes les cannelles de première et de deuxième qualité qui s'y récoltent, au prix de 4 schellings et 5 pences la livre (environ 7 fr. 15 c.), ce qui donne un revenu à ce gouvernement de plus de 100,000 liv. sterl. La troisième qualité très-inférieure se porte à Manille, d'où une grande partie passe dans les établissemens espagnols de la côte ouest d'Amérique; le prix de cette dernière qualité est d'une roupie sicca et 2 anas (environ 2 fr. 85 c.).

à Cayenne. Il serait également à souhaiter que le gouvernement, pour encourager la culture du cannellier, du vanillier, ainsi que du muscadier, abolît pendant quelques années les droits d'importation sur ces précieux produits, et qu'il accordât des primes d'encouragement, ainsi que cela s'est pratiqué autrefois, pour étendre et protéger la culture du giroflier. Relativement à ces primes, je ne parlerai pas ici de celles qu'on distribue sans succès dans l'aride Sénégal, colonie pour laquelle le gouvernement a fait de grands sacrifices; mais il est certain que tous les voyageurs qui arrivent de cette colonie ne cessent de répéter que le gouvernement est trompé par les rapports avantageux qui lui sont envoyés sur les prétendus progrès que fait l'agriculture dans ce pays, et que certains journaux ne cessent de répéter.

Du reste, je crois devoir franchement, en observateur indépendant et véridique, indiquer dans l'intérêt de la colonie de Cayenne ce qui me paraît le plus propre au succès de certaines cultures, sur des terres qui ne demandent que quelques soins et quelques encouragemens.

CHAPITRE IV.

Observations sur différentes cultures à Cayenne, et particulièrement sur celle de l'indigo.

Le ver à soie et la cochenille, dont on vient de faire quelques essais à Cayenne, promettent pour l'avenir d'heureux résultats. Si le thé, qu'on a cherché à y transplanter n'a pas réussi, c'est que personne n'a connu la manière de le cultiver, pas même les vingt-sept Chinois transportés

à grands frais de Manille (1) ; mais de tous les produits que j'ai indiqués ci-dessus, celui dont on s'occupe le moins aujourd'hui quoique de la plus haute importance, et qui intéresse essentiellement nos manufacturiers et négocians de France, c'est l'article *des indigos*. J'ai donc apporté dans mes renseignemens sur cette précieuse branche de commerce une attention et des soins tous particuliers.

A l'époque de l'occupation de la colonie par les Portugais, cette culture, qui commençait déjà à devenir importante, fut totalement abandonnée. Cependant l'herbe-indigo croît de tout côté, et semble appeler l'attention de l'industrieux cultivateur. D'après les essais faits pendant mon dernier séjour dans cette colonie, il a été reconnu que les résultats, proportion gardée en quantité, sont bien au-dessus de ceux obtenus par M. Plagne, pharmacien de la marine royale au Sénégal. A mon retour j'eus l'honneur

---

(1) Voici quelques détails sur cette tentative de colonisation de Chinois dans la Guyanne française, dont les journaux ont entretenu dans le temps le public. Au mois de Janvier 1819, M. Philibert, capitaine de vaisseau, partit de Rochefort pour Manille avec deux bâtimens du Roi, dans le but d'aller chercher deux ou trois cents Chinois, ainsi que des plants de thé pour en propager la culture dans la Guyanne. M. Philibert réussit effectivement à enrôler à peu près deux cents Indiens; mais la mauvaise intelligence qui régnait parmi les agens de cette expédition découragea les partans; on ne réussit donc au moment du départ qu'à embarquer 28 de ces gens efféminés, sans nulle capacité, possédant les vices les plus honteux : vingt-sept partirent pour Cayenne où ils arrivèrent en Août 1820; le vingt huitième vint en France avec le capitaine Philibert. Ces malheureux, qui n'étaient capables de rien faire, pas même de cultiver assez de terres pour suffire à leurs besoins, et qui n'entendaient rien à la culture du thé, sont restés à la charge du trésor colonial. Il existait encore, à la fin de 1826, 10 à 12 de ces extraits d'hommes.

d'offrir au ministre de la marine divers échantillons provenant de ces essais, qui ont ensuite été remis par S. Ex. au ministre de l'intérieur, pour être soumis à l'examen du comité consultatif des arts et manufactures. Ces indigos, quoique fabriqués en faible quantité et à grands frais, ne revenaient pas à 5 fr. la livre (non compris cependant les frais du petit atelier établi à cet effet). Je me dispenserai de donner ici la copie des notes remises à S. Ex. relativement à cette culture et à la fabrication de cette précieuse denrée; mais, en résumé, voici comment se termine une de ces notes : « L'indigo fabriqué à Cayenne est le résultat de la » feuille verte. La saison des pluies, qui dure 6 à 7 mois » dans la Guyanne française, et l'humidité presque cons- » tante du climat, portent à croire que la feuille sèche ne » convient nullement dans ce pays à la fabrication de » l'indigo. La feuille sèche, en outre, exige des soins, du » travail, et surtout des précautions que ne nécessite point » la feuille verte; car la moindre humidité dans les ma- » gasins ou *la sécherie*, détériore la plante au point de la » rendre impropre à la manipulation. Dans l'Inde, la » plus grande partie des colons n'emploie que la feuille » verte; à la Caroline, à la Louisiane, à Guatimala, au » Mexique, à Carthagène, à Caracas, à Santa-Fé de Bo- » gota, enfin dans toute la Colombie, où l'on cultive un » peu l'indigo, on ne se sert également que de la feuille » verte. C'était encore la feuille verte qu'on employait » autrefois dans les belles indigofères de Saint-Domingue » et de l'Ile de France. Au Sénégal, où le gouvernement » français fait de grands sacrifices pour établir la fabri- » cation de l'indigo par le procédé des feuilles sèches, les » résultats n'ont pas été satisfaisans sous le rapport de » la quantité, puisque 3000 kil. de feuilles sèches n'ont

» donné que 11 kil. d'indigo, c'est-à-dire, le rapport de » 36 à 10,000 environ $^1/_{277}$ ^{e}, tandis que dans la Guyanne » française 55 kil. de feuilles vertes, y compris même » une partie de leur bois, ont donné pour premier ré- » sultat 750 grames (1 livre $^1/_2$), et pour le second, 1 kil. » (2 livres), c'est-à-dire, dans le premier cas 0,013 en- » viron $^1/_{77}$ ^{e}, et dans le second 0,018 environ $^1/_{55}$ ^{e} (1). »

Quant aux cotons, il est constant que ceux de la Guyanne française l'emportent en qualité sur ceux de nos autres colonies, et rivalisent avec ceux de Fernambourg. Si toutes les terres propres à cette culture étaient défrichées, elles fourniraient, et au-delà, les cotons nécessaires aux besoins de nos filatures. Un carré de bonne terre produit de 7 à 800 livres de coton; celui qui provient des terres hautes est plus beau que celui des terres basses, mais ce dernier rapporte beaucoup plus. Il en est de même de presque tous les produits qui se cultivent à Cayenne; et d'après les essais qui ont été faits depuis peu pour comparer les cotons du Sénégal avec ceux qui se récoltent dans le beau quartier de Macouria, il en est résulté en faveur de ces derniers sur les autres un excédant en plus de 12 livres par quintal, c'est-à-dire, qu'un quintal de coton en graine du Sénégal n'a rendu que 18 liv. de laine, tandis qu'une même quantité du pays en a rendu 30 liv. On se sert à Cayenne, comme à Surinam, de petits moulins pour passer

---

(1) L'indigo est une plante très-vivace : avec de bons labours et des sarclures entretenues, on peut obtenir à Cayenne quatre ou cinq coupes par année; bien certainement sur les sables brûlans du Sénégal on n'obtiendra jamais de pareils résultats. Voici, pour ce pays, les primes d'encouragement accordées sur l'indigo, 5 fr. par liv., et sur les cotons 20 pour cent de leur valeur à Saint-Louis.

le coton; on entend passer le coton, le détacher de la graine (1). Un travailleur passe 10, 15 liv., mais rarement jusqu'à 20 liv. par jour, ce qui nécessite sur une grande habitation un très-grand nombre d'esclaves pour cette dernière opération. Ainsi donc, pour économiser beaucoup de bras toujours très-précieux, on a fait venir de la Louisiane des moulins à manége, qui passent 1100 et 1200 liv. de coton par jour, ce qui économise près de 90 manœuvres sur 100, parce qu'il ne faut que 2 ou 3 hommes et 2 enfans pour tout le travail de ce moulin, qu'on adapte à un manège ou à une machine à vapeur; mais ceux des habitans, à qui les localités permettraient d'établir une chute d'eau, pourraient se passer des deux autres moyens beaucoup plus coûteux. On doit pourtant faire observer dans l'intérêt des propriétaires de ces moulins, que plusieurs de nos filateurs se plaignent avec raison que ces cotons sont plus déchirés que les autres. Aussi nos négocians font-ils aujourd'hui la recommandation à leurs courtiers de n'acheter des cotons de Cayenne que ceux qui ne proviennent pas de ces moulins (qualifiés *cotons courte soie de Cayenne,* qui ne peuvent se vendre qu'à un prix bien inférieur.) Nos ingénieurs mécaniciens de France pourraient facilement, je pense, obvier à ce grave inconvénient, en donnant aux lames de scies qui entourent le rouleau ou cylindre sur lequel passe la graine, plus d'élasticité ou une direction transversale en forme de vis. Je n'indique

---

(1) Plusieurs chimistes prétendent qu'on peut tirer de la graine de coton, jusqu'à présent regardée comme n'étant absolument bonne à rien, *un gaz excellent pour l'éclairage*, de très-peu inférieur à celui qu'on extrait de l'huile. L'habitant cotonnier pourrait, d'après ces renseignemens, faire des essais en ce genre de fabrication.

pas ces moyens comme infaillibles; mais dans l'intérêt de la colonie, j'engage les gens de l'art à s'occuper de la perfection de cette utile machine.

Le riz serait encore un article qui offrirait au planteur et au commerce une bien grande exploitation, puisque nous tirons de chez les Américains la majeure partie du riz qui se consomme en France. Mais la raison principale qui fait qu'on néglige presque entièrement cette récolte, c'est que l'habitant n'ayant d'autre machine pour dépouiller son riz que celui du pilon à bras d'homme, ce faible moyen, entraînant avec lui le désagrément de briser le grain, fait qu'on ne le cultive que pour les besoins des localités (1). En remettant à Paris à la disposition du ministre de la marine et des colonies un baril de ces *riz en paille*, j'ai prié S. Ex. de vouloir bien, dans l'intérêt des colons, procurer quelque machine propre à remplir le but désiré, afin d'économiser beaucoup de temps et de bras, et d'encourager par ce moyen le planteur à se livrer par la suite à cette nouvelle branche d'industrie. A Charleston, Caroline du sud, il existe une de ces machines, mue par la vapeur, qui fait agir 14 pilons, dépouille, vanne et enfutaille 40 boucauts de riz par jour, prêts à être foncés et embarqués.

---

(1) Certain quartier de la Guyanne, très-propre à cette semence (qui donne deux et trois récoltes par an), rend jusqu'à 200 pour 1. Un habitant digne de foi m'a assuré qu'avec un baril de semence il en avait récolté 300, qu'il vendit, sans être dépouillé, pour les Antilles, au prix de 15 fr. le baril.

CHAPITRE V.

Suite du précédent.

Un objet d'une très-haute importance par sa rareté dans nos colonies d'Amérique, mais dont l'habitant, faute de moyens, n'a pu s'occuper que très-imparfaitement, c'est la riche et précieuse exploitation de ces immenses forêts qui couvrent la Guyanne, et dont les arbres détruits seulement par les siècles n'ont jamais ressenti les coups de la cognée. Ces forêts vierges présentent au commerce et au gouvernement les avantages les plus positifs (1).

En 1798, M. Lescalier, qui montra toujours tant de zèle pour la prospérité de la Guyanne, publia un ouvrage sur les ressources qu'offre le pays, et sur le mode à adopter pour l'administrer avec avantage. Cet écrit renferme, entre autres choses utiles, des réflexions aussi lumineuses qu'étendues sur les bois de construction qu'on pourrait tirer de Cayenne, et sur leur emploi. Ces observations ont été répétées depuis par un grand nombre de voyageurs, qui tous ont été frappés de la beauté de ces forêts, et surtout de la négligence inconcevable qu'on met à en tirer parti. Cependant le gouvernement confia en 1820 à M. Dumontil,

---

(1) Monsieur Noyer, dont le témoignage doit faire autorité, et que je cite toujours avec un nouveau plaisir, dit très-judicieusement dans son dernier ouvrage : « Lorsque l'Européen pénètre pour la première » fois dans les forêts séculaires de la Guyanne, il est frappé d'admira- » tion à la vue de ces colosses végétaux dont son œil étonné mesure les » dimensions ; cette admiration augmente encore en raison de la pro- » digieuse variété des espèces d'arbres qui croissent sur un même sol. »

officier du génie maritime, la mission d'aller vérifier et explorer les forêts qui bordent les rivières de la colonie. Ce brave officier s'acquitta avec beaucoup de zèle d'un emploi aussi honorable que périlleux, et le résumé de ses observations ne laissa rien à désirer au gouvernement (1). En terminant son rapport, M. Dumontil a indiqué les véritables et seuls moyens qui manquent à la colonie pour l'exploitation de ces forêts séculaires. Toutefois, d'après l'opinion générale et les renseignemens pris avec soin sur les lieux, *les colonies envoyées de France ne peuvent convenir à ces exploitations dans les climats au-delà du tropique.* Je me dispenserai à cet égard de toute réflexion.

Indépendamment de tous les produits ci-dessus indiqués, M. Leblond, médecin naturaliste, qui fut commissionné par Louis XVI pour aller faire la recherche du quinquina dans la Guyanne, dit dans la description qu'il fait de cette belle contrée (2) : « Les mines de fer abondent

---

(1) M. Dumontil, par suite de beaucoup de fatigues et plusieurs mois de bivouac dans les forêts, perdit un œil. Comme je me suis imposé l'obligation de garder le silence sur certaines circonstances par fois pénibles, je ne rappellerai pas ici quelques particularités qui contrastent singulièrement entre M. Dumontil et le chef de la désastreuse expédition de la Mana.

Les annales cayennaises ayant recueilli les détails de cette expédition mal raisonnée, quoique conçue dans de bonnes vues, je crois devoir me dispenser d'en retracer les détails historiques, et particulièrement d'en faire la critique.

(2) L'ouvrage de M. Leblond, devant nécessairement intéresser les personnes qui veulent connaître avec plus de détail la colonie de Cayenne, se trouve à Paris chez Eymery, libraire, rue Mazarine, n.° 30 (édition de 1824); cet ouvrage est accompagné d'une des meilleures cartes qu'on ait encore faites sur cette partie de l'Amérique.

» dans la Guyanne française plus qu'en aucune autre » contrée du globe. » Puis il ajoute : « Les plus riches » dépôts des mines limoneuses se trouvent dans les mon- » tagnes de la Gabrielle, dont elles forment le massif (1) ». Le gouvernement forma en conséquence, en 1687, le projet d'y établir des forges; mais les grands événemens révolutionnaires qui survinrent peu après, firent renvoyer à une époque plus heureuse la formation des usines projetées.

Plusieurs quartiers de la Guyanne offrent encore aux colons, par de gras paturages, une nouvelle branche d'industrie; elle consisterait à élever des troupeaux de bœufs (2), et à former des haras de chevaux et de mulets, comme font

---

(1) M. Noyer, dans un de ses mémoires, dit encore en parlant des mines de fer limoneuses : « Il existe dans plusieurs endroits, et par- » ticulièrement près de la ville, des bancs de sable ferrugineux, dont » j'ai apporté en France des échantillons qui ont été analysés par » MM. Gillet-Laumont et Berthier, professeurs de docimasie : cent » parties de ce sable ont donné soixante-dix-neuf parties de bon fer; » les vingt-une parties complémentaires étaient de l'oxide de titane » et de manganèse. »

(2) Pour se faire une idée des ressources qu'offrirait au commerce cette nouvelle branche, voici l'extrait d'un mémoire envoyé par le gouvernement de Cayenne au ministre de la marine, en Mai 1775. A l'article bétail, « de 15 à 16 cents têtes de gros bétail que fit intro- » duire mon prédécesseur (M. Maillard) dans les années 1669 et » 1670, le recensement en donne cette année plus de 8 mille. » D'après cette prodigieuse multiplication en 5 ou 6 ans, il est facile de calculer qu'en suivant cette progression, la Guyanne devrait fournir aujourd'hui tous les cuirs que nous allons chercher dans les colonies espagnoles et portugaises, tous les bœufs et toutes les vaches que consomment la Martinique et la Guadeloupe; cependant, cinquante années se sont écoulées depuis cette époque, et il existe aujourd'hui *moins de gros bétail à Cayenne qu'en* 1775.

les Espagnols. Cette branche de commerce serait extrêmement avantageuse pour les Antilles, surtout en raison de leur proximité. Six à huit jours au plus suffisent pour la traversée (1). Par suite de la facilité de ces communications, on pourrait aussi, en établissant des moulins à scie, faire un commerce de planches très-lucratif avec la Martinique et la Guadeloupe, où les Américains viennent apporter ces produits. M. Zeni, ingénieur maritime, avantageusement connu, qui faisait partie de l'expédition de *la Mana,* et qui fit une étude particulière des localités, avait projeté de faire construire de ces moulins lorsqu'il fut rappelé en France. Les machines à vapeur seraient surtout employées avec le plus grand succès dans ces contrées où le bois de chauffage est très-abondant et sans valeur.

Un autre article qui paraîtrait également offrir des résultats très-avantageux, et dont on ne s'est encore occupé que pour une partie des besoins de localité, serait d'établir des pêcheries le long des côtes. Les rivières de la Guyanne et les bords de mer fournissant de grandes quantités de poissons de toute espèce, les entreprises de cette nouvelle branche d'industrie pourraient devenir très-utiles au commerce.

---

(1) M. Maillard avait également introduit des chevaux et des baudets qui donnèrent bientôt d'heureux résultats; mais en peu de temps cette branche fut presque totalement abandonnée, quoiqu'on eût remarqué que les chevaux et mulets indigènes étaient beaucoup plus vigoureux, et qu'ils résistaient plus à la fatigue que ceux tirés à grand prix de l'étranger. M. le baron de Laussat établit de nouveau un haras sur une habitation royale, achetée à cet effet (peut-être trop rapprochée de la ville), dont les résultats, par suite d'une fausse administration, ont été coûteux sans profit. Cette habitation (dite Montjoli) est maintenant en friche.

Les Cayennais payaient autrefois à un très-haut prix, à raison du fret, la brique qu'on apportait de France; mais aujourd'hui que le gouvernement et plusieurs habitans ont établi de très-belles briqueteries (je dois particulièrement citer celle de M. Renouard, ancien directeur du parc d'artillerie, établie à très-peu de distance de la ville), nos bâtimens peuvent se dispenser d'apporter cet article de peu de valeur. Il est fâcheux pour ce pays qu'on n'ait pu trouver encore de la pierre calcaire pour établir des fours à chaux; espérons que plus tard on y parviendra.

Afin de ne point fatiguer le lecteur par de plus longs détails sur tous les produits indiqués plus haut, je terminerai ce chapitre en disant que toute proportion gardée, quant à la culture et à la quantité des bras occupés, entre Cayenne, la Martinique et la Guadeloupe, la balance des exportations est en faveur de Cayenne, ce qui prouve la supériorité de son terroir et de son climat.

De tout temps, ainsi que je l'ai déjà dit, on a représenté ce pays comme le plus insalubre et le plus dangereux pour la santé des Européens. Cependant, depuis le séjour de MM. les barons de Laussat et Milius, Cayenne n'est plus ce qu'il était il y a 20 et 25 ans. Les desséchemens qu'on a exécutés et les améliorations qui s'y font constamment, contribuent à rendre cette résidence beaucoup plus salubre que la Martinique et la Guadeloupe. Malheureusement les efforts de ces deux gouverneurs, et ceux de M. Missiessy qui leur a succédé, n'ont été jusqu'à ce jour que très-faiblement secondés par le gouvernement, qui semble n'apporter qu'un intérêt secondaire à cette colonie, à laquelle on pourrait cependant donner le surnom de *terre de promission*.

Voici encore une preuve bien frappante de la supério-

rité de ce climat sur celui de la Martinique et de la Guadeloupe. Je ne parlerai pas de celui du *Sénégal,* colonie ruineuse en hommes et en argent. La mortalité parmi les hommes qui forment la garnison de Cayenne, n'a été, depuis quelques années, que de trois sur cent au maximum, tandis que celle des deux autres îles a toujours été de 10 à 15 au *minimum.* Pendant l'administration de M. Carra Saint-Cyr, laquelle a duré près de deux ans, époque où il y avait une garnison, une administration et une station nouvellement arrivée, sur 1550 malades qui sont entrés à l'hôpital pendant son séjour, il n'y a eu que 22 morts. Le mouvement des malades à l'hôpital, depuis 1821 jusqu'à la fin de 1825, qui a été d'à peu près 7 mille, n'a pas de beaucoup dépassé en totalité deux sur cent. Comme j'ai quitté la colonie au mois d'Octobre 1826, il m'a été impossible d'avoir le mouvement de ladite année.

D'après cet état comparatif et beaucoup d'autres données irrécusables, il serait bien à désirer que le gouvernement, autant dans l'intérêt de l'humanité que dans celui de Cayenne en particulier, fixât ses regards sur ce point pour y établir le dépôt des garnisons nécessaires à la protection des Antilles. Après un an ou deux de séjour à Cayenne, ces hommes se trouveraient acclimatés, ce qui épargnerait des transports et des renouvellemens de troupes dans les garnisons; d'un autre côté, le gouvernement, la colonie et le soldat lui-même, en retireraient de grands bénéfices. La population de la colonie s'accroîtrait; et comme il se trouve toujours parmi les militaires une grande quantité d'artisans de plusieurs classes, ils répandraient l'industrie et les arts mécaniques parmi les colons.

Je voudrais pouvoir entrer dans le détail de tous les autres avantages qui résulteraient de l'adoption d'un pareil

système, dans lequel le commerce trouverait une garantie bien propre à l'encourager dans ses grandes spéculations; mais je citerai l'Angleterre, dont le gouvernement envoie d'abord une grande partie des troupes qu'il destine à la garde de ses immenses propriétés dans l'Inde, au Cap de Bonne Espérance, d'où, après les y avoir acclimatées pendant un ou deux ans, il les dirige vers ses divers comptoirs. Pourquoi, par suite de cet esprit philantropique qui nous distingue des autres nations, n'imiterions-nous pas nos voisins dans celles de leurs institutions dont les avantages sont reconnus? (1)

Je ne m'étendrai pas davantage sur les ressources immenses que présente cette belle colonie; et quoiqu'elle ait déjà beaucoup gagné sous le rapport de l'agriculture depuis quelques années, on peut la considérer encore comme dans l'enfance. Un des moyens qui contribueraient puissamment à lui donner aujourd'hui une nouvelle activité, serait l'établissement d'un comptoir d'escompte (2), ou une

---

(1) Il y a lieu de croire et d'espérer que le gouvernement s'occupe sérieusement de cette proposition plusieurs fois présentée par le comité consultatif de la colonie, puisque M. Baudrand, inspecteur général du génie, est venu, en mission pour cet objet, visiter en détail les localités au commencement de 1826. Les rapports de cet Inspecteur général ont du vraisemblablement confirmer avec une grande autorité à S. Ex. le ministre de la marine les avantages qui résulteraient de former sur ce point le dépôt d'acclimatement de troupes, etc.

(2) Je dois citer ici un fait qui est à la connaissance de toute la colonie, et qui prouvera combien l'établissement de cette banque à Cayenne serait avantageuse au prêteur.

M Vidal arriva dans cette colonie en 1790, avec un crédit d'une maison de Londres, qui avait un dépôt d'esclaves à la Dominique. M. Vidal pouvait non seulement tirer de la Dominique la quantité de nègres qu'il désirait, mais encore il pouvait disposer sur la maison

banque hypothécaire, qui, en assurant au prêteur un bénéfice honnête et de justes garanties, éteindrait enfin ces prêts usuraires auxquels l'habitant malheureusement a trop souvent besoin d'avoir recours (1).

---

de Londres des sommes dont il avait besoin. Avec de telles facilités, il ne tarda pas à s'approprier la presque-totalité du commerce de Cayenne: il y introduisit, pendant les années 1791, 92 et 93, 4000 nègres; il donna des facilités à ceux qui ne pouvaient le payer aux échéances, moyennant demi pour cent d'intérêt par mois. Par ce moyen, il stimula l'industrie, et donna à la maison de Londres des bénéfices considérables. Ce qu'il y a de mieux, c'est que les revenus de la colonie, qui depuis plusieurs années étaient restés stationnaires entre 7 et 800,000 fr., s'accrurent pendant ces trois années d'une telle manière, qu'en 1793 ils dépassèrent un million; et ils auraient peut-être atteint trois millions en 1794, sans le malheureux décret du 2 Pluviôse an 2, arrivé au moment où toutes les récoltes allaient se faire. Les nègres devenus libres par ce décret, elles ne purent avoir lieu, et furent à peu près perdues partout.

(1) Depuis l'ordonnance royale du 30 Août 1826, qui a établi le système monétaire à la Martinique et à la Guadeloupe, conforme à celui de la métropole, il s'est formé de suite à la Guadeloupe, avec la protection du gouvernement, une banque dont on espère tirer les plus grands avantages. Il est également question d'en établir une à la Martinique. On ne doit pas se dissimuler que ce changement a été d'un grand préjudice au commerce. Indépendamment de 10 à 12 pour 100 que l'argent a perdu de sa valeur courante, il est sorti de la colonie, dans les trois premiers mois de la publication de cette ordonnance (j'étais alors à la Pointe à Pître), près d'un million d'argent : aussi cet enlèvement de numéraire occasione-t-il une gêne sensible dans les transactions commerciales. On éprouve du reste, momentanément aux Antilles, cette gêne qui existe à Cayenne depuis 1821 (époque du nouveau système monétaire). *Il est certain* que l'or et l'argent ne séjourneront jamais très-long-temps dans nos colonies, tant qu'ils n'auront pas un cours au-dessus de leur valeur réelle. Il est facile d'en concevoir les motifs.

CHAPITRE VI.

Il m'est infiniment pénible, après avoir parlé de la colonie de Cayenne sous les plus beaux points de vue, d'avoir à signaler ici certains scandales, pour ne pas dire davantage, qui entachent ce beau pays. L'un d'eux, que je dois nommer *cancer rongeur*, est l'existence de ces usuriers qui, profitant du pressant besoin de certains propriétaires, prêtent à 25, 50, et même jusqu'à 75 pour cent par an. Aussi voit-on la fortune de ces hommes méprisables s'accroître avec la même rapidité que décroît celle des malheureux emprunteurs; et si par les précautions dont ils enveloppent leur négoce usuraire, ils savent se soustraire à la justice humaine, la société les repousse avec indignation de son sein.

Ce sont encore ces nouveaux transportés à Cayenne (il en est cependant parmi eux qui jouissent d'une estime bien méritée), qui, par leur déloyauté en affaires et leur dépravation, déshonorent le titre de négociant dont ils se parent. Aussi, par suite de toutes ces spoliations de la fortune publique et de leurs conséquences, les procès de Cayenne sont dans les proportions de 10 à 1 avec ceux de France; et tandis que les avocats et les huissiers s'enrichissent, les plaideurs s'appauvrissent chaque jour. On conçoit que la colonie et le commerce doivent souffrir considérablement de cet état des choses. D'un autre côté, cette multiplicité de procès toujours pendant au tribunal de commerce, joints à certaines considérations de localité, occasionent par fois des lenteurs qui tournent presque toujours au préjudice de la partie plaignante.

Il est fâcheux que beaucoup de négocians ou habitans honnêtes refusent trop souvent d'accepter les charges de juges au tribunal de commerce qui réunit à ses fonctions celles de tribunal de première instance.

C'est au gouverneur qu'appartient le choix et la nomination des juges; mais comme ces places occasionent souvent des désagrémens sans autre dédomagemment que celui de rendre des services publics qu'on ne sait pas apprécier, il n'est pas rare de voir au tribunal, audience tenante, récuser par l'une des parties tel ou tel juge, soit à raison de parenté, soit pour des motifs d'intérêt, etc. etc. Depuis long-temps cette partie, le boulevard des intérêts de tous, réclame la sollicitude du ministre, et la nouvelle organisation judiciaire dont s'occupe notre législation pour les colonies. Cependant les Cayennais ont l'avantage de posséder une Cour royale, cour indépendante, composée des gens les plus considérés, à la tête desquels sont deux magistrats aussi intègres qu'éclairés (1).

Ne voulant pas dépasser les limites que je me suis tracées, je garderai le silence sur plusieurs autres branches importantes, en joignant mes vœux à ceux de la saine partie des Cayennais, pour que par la suite il y ait plus d'unité de principe, et que les diverses parties de l'administration, tant judiciaire que civile, reposent en des mains méritant *la confiance et l'estime générale*.

---

(1) M. Persegol est le président de cette cour; M. Imbert de Bourdillon en est le procureur général. Ces deux premiers magistrats jouissent d'une parfaite considération. M. Vidal de Lingende, procureur du Roi près le tribunal de première instance, se fait très-avantageusement distinguer au parquet, tant par ses connaissances approfondies que par le noble caractère qu'il a toujours su déployer.

Je ne dois point terminer cette revue de localités, sans parler de ces respectables sœurs hospitalières (de l'ordre de Saint-Maurice), dont le zèle et les soins infatigables contribuent beaucoup au prompt et parfait rétablissement des malades qui leur sont confiés.

Le but de mes observations tendant à éclairer le gouvernement et le commerce, je sens la nécessité de parler ici de l'hôpital de la Pointe-à-Pître, la plus importante ville commerçante des Antilles.

Cet hôpital n'a été établi dans le temps que pour recevoir 150 malades, et souvent leur nombre dépasse de beaucoup 200. En Novembre dernier, il y avait en militaires seulement 140 hommes de la garnison; aussi a-t-on été obligé, depuis près de deux ans, de louer une maison particulière séparée de l'établissement, pour lui servir de succursale et recevoir les officiers; les sœurs sont aussi obligées de loger dans une maison particulière et au loyer, ce qui rend le service très-incommode, moins actif, moins surveillé, et enfin beaucoup plus dispendieux pour le gouvernement. Par suite de tous ces inconvéniens, les malades souffrent et chacun se plaint avec juste raison. Nos capitaines du commerce, qui voient chaque jour et de très-près le mal, ne cessent de faire de justes réclamations à ce sujet.

Jusqu'à la fin de 1825, le gouvernement payait aux entrepreneurs 4 fr. 10 c. par jour pour ses malades; mais comme on a diminué cette taxe de 90 c. (le commerce paye toujours le même prix), les entrepreneurs n'y trouvant plus leur compte, le service des malades en souffre prodigieusement. Les respectables sœurs, au nombre de cinq seulement, sont insuffisantes pour veiller et voir tout par elles-mêmes. Ces dignes sœurs hospitalières, qui soignent

es malades d'une manière bien plus pénible et beaucoup plus désagréable que dans nos hôpitaux de France, demandent instamment depuis long-temps *comme une grande faveur,* qu'il soit attaché un chapelain à leur maison; mais comme l'église paroissiale de la Pointe, qui renferme 15,000 ames, n'est desservie que par un seul ecclésiastique, qui ne peut que très-rarement se rendre à l'hôpital tout à la fois civil et militaire, il arrive souvent que des malades demandent, avant de mourir, quelques secours spirituels; mais, faute de moyens, ces malheureux meurent sans avoir reçu les consolations de la religion.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la Guadeloupe qui manque généralement d'établissemens publics, et qui demanderait un long article; mais puisque je viens de parler des hôpitaux, je crois devoir communiquer aux armateurs l'extrait d'une note que je remis à Cayenne à M. Burgues de Missiessy, gouverneur de la Guyanne, relativement aux matelots malades des navires marchands que nos capitaines sont forcés de laisser à l'hôpital au moment de leur départ:

« M. le gouverneur. Depuis long-temps l'usage dans nos » colonies est que les capitaines des navires marchands, » qui sont forcés de laisser à l'hôpital des matelots malades » au moment de leur départ, doivent,

» 1.° Acquitter le premier séjour des malades;

» 2.° Donner caution pour 40 jours de soins après le » départ des navires.

» Il est très-rare que les matelots ainsi délaissés accom- » plissent les 40 jours; mais quand il les dépassent, ce qui » n'arrive pas souvent, ils restent alors au compte du » gouvernement. La raison et la justice avaient depuis » long-temps consacré cet usage; mais, tout récemment, » il vient d'être prescrit à Cayenne, *qu'indépendamment*

» *des 40 jours ci-dessus, les capitaines devront encore* » *laisser caution pour un temps indéterminé, etc.* C'est ce » qui a été exigé dernièrement du navire *la Vénus* de Bor- » deaux ; aussi le capitaine Boyer, commandant ce navire, » ne voulant pas outre-passer ses instructions, a préféré » rembarquer trois de ses matelots malades (qui seront à » son bord des hommes inutiles), plutôt que de prendre » l'engagement exigé. Ainsi ces matelots malades auront » été privés, pendant la traversée, non seulement des se- » cours de l'art, mais encore ils n'auront pu suivre qu'un » régime contraire à leur état. Si quelqu'un de ces malheu- » reux a succombé dans la traversée, cette mort aura » exposé le navire, en arrivant en France, à une quaran- » taine longue et coûteuse, et à d'autres conséquences » très-préjudiciables aux intérêts des armateurs, affréteurs » et assureurs.

» Indépendamment de ces désagrémens, les opérations » maritimes se liquidant presque toujours avec les co-in- » teressés au retour du navire, on conçoit que, d'après ces » nouvelles dispositions, un seul matelot resté à l'hôpital » dans une de nos colonies retarderait indéfiniment un » réglement final du compte d'armement.

» D'après ces justes observations, je crois, dans l'intérêt » de MM. les négocians et armateurs dont je suis en ce » moment l'interprête, devoir vous prier, M. le gouver- » neur, d'avoir la bonté de prendre des renseignemens à ce » sujet, pour rendre ensuite une nouvelle ordonnance qui » fixe la conduite ultérieure de nos capitaines en pa- » reille circonstance. Vous devez sentir, M. le gouverneur, » que cette affaire intéresse essentiellement le commerce » maritime de France, etc. Cayenne, le 25 Juin 1826. B. R. »

L'article 1.er de la Déclaration du 18 Décembre 1728,

l'art. 3 de l'Ordonnance du 1.er Août 1745, et l'art. 3 de l'acte du gouvernement du 26 Mars 1824, obligent le capitaine à déposer une somme *suffisante* pour acquitter les frais de maladie. Ces dispositions n'étant pas abrogées par le Code de commerce, ont force de loi; cependant, tant que le gouvernement n'aura pas fixé par une ordonnance ce qu'on doit entendre par cette somme *suffisante*, dont parlent ces dispositions, le commerce se trouvera sujet à des réglemens locaux, qui varieront suivant la plus ou moins grande humanité des directeurs d'hôpitaux, et qui lui imposeront souvent des sacrifices pénibles. Cette lacune dans notre législation mérite de fixer l'attention de S. Ex. le ministre de la marine, d'autant plus que M. de Missiessy me répondit, *que ma réclamation lui paraissait juste, et qu'il en écrirait en conséquence au ministre.*

CHAPITRE VII.

En terminant ces notes, je pense qu'on ne sera pas fâché d'avoir quelques renseignemens sur la nouvelle colonie la Mana, dont on s'est tant occupé en France depuis 7 à 8 ans. Voici, en conséquence, très-succinctement l'extrait d'une note que j'ai remise à l'agent d'une compagnie qui s'était formée à Paris, pour continuer l'exploitation des bois commencée par le gouvernement.

« La rivière *la Mana*, qui borde le quartier d'Organabeau, se trouve à 50 lieues sous le vent de l'île de Cayenne, et à 3 ou 4 au vent du Marony, limite de la Guyanne hollandaise. Son entrée, sans être dangereuse, est difficile à raison des bancs de sables qui la barrent, et qui ne permettent

à des navires tirant plus de 10 à 12 pieds d'y entrer qu'aux grandes marées. Les terres qu'elle borde, presque plates à une grande distance, ne le cèdent en rien par leur fertilité (d'après les essais qu'on y a faits) aux autres quartiers de la colonie ; cependant, avant qu'on ait exécuté de grands défrichemens, donné de l'écoulement aux eaux stagnantes, etc. etc., l'état sanitaire de ces contrées sera long-temps ce qu'était Cayenne, et ce que sont encore plusieurs autres contrées de la Guyanne. Il serait donc très-funeste d'y transporter tout-à-coup, ainsi que l'a projeté la compagnie, de nombreuses peuplades d'Européens. M. Catineau-Laroche, ancien sous-préfet, à qui fut confiée la mission d'aller explorer, d'après ses plans, les bords de *la Mana* qu'il remonta à 15 lieues, trompa le gouvernement par les rapports avantageux qu'il fit au ministre de la marine, sur les ressources qu'offrirait cette nouvelle colonie, *et la facilité qu'il y aurait de l'exploiter*. M. Catineau-Laroche, homme d'esprit, mais que n'avait malheureusement jamais connu les climats de la zone torride, se trompa vraisemblablement lui-même par la précipitation qu'il mit dans sa mission (1). Je passe ici plusieurs détails sur les six semaines de séjour que fit le chef de cette

---

(1) Ce serait le cas de rappeler peut-être ici, *mais avec quelques restrictions*, ce qu'écrivait, en 1778, M. Malouet à M. de Sartine, au sujet des établissemens d'Ayapock, formés par une nouvelle compagnie. « La multitude des fausses combinaisons faites par ces ad-
» ministrateurs, parmi lesquels il y a des gens de beaucoup d'esprit,
» prouve que le bien-dire ne suffit pas, et qu'il n'appartient qu'à
» l'expérience de mettre les gens d'esprit en état de bien faire. »
Plus bas, M. Malouet dit encore : « Il suffit d'être effronté ou avide
» pour présenter un projet, tandis qu'il faut de l'honneur, du cou-
» rage et des talens pour une grande entreprise. »

expédition au poste principal dit la *Nouvelle Angoulême*.

» Cependant le gouvernement voulant essayer de nouveau de coloniser sur ce point, expédia de France une quarantaine d'ouvriers avec tous les ustensiles nécessaires pour former les chantiers de bois de construction projetés (1). Il dirigea également sur ce même point et à la même époque, un certain nombre de jeunes orphelins pour peupler par la suite cette nouvelle colonie. Mais en très-peu de temps la mortalité ayant détruit la presque-totalité de ces nouveaux débarqués, on abandonna ce poste, puis un second qu'on avait formé six à sept lieues en deçà. Enfin, le gouvernement n'a plus aujourd'hui de ce côté sur la petite rivière de la Carouanie, qui se jette dans celle de la Mana, qu'un chantier de 40 noirs sous la direction de deux blancs, qui abattent et équarrissent des bois d'une rare beauté. Déjà plusieurs chargemens provenant de ces forêts sont arrivés dans le port de Brest, où une commission a été instituée par S. Ex. le ministre de la marine pour visiter et examiner ces bois qu'on a reconnus parfaitement propres aux constructions navales. Il est de ces bois d'une superbe dimension, de 60 à 70 pieds de long sur 18 à 21 pouces d'équarrissage.

» Indépendamment du chantier de la Carouanie, situé sur un plateau qu'on présume devoir s'étendre jusqu'au Marony, nous avons actuellement au port de la Nouvelle

---

(1) M. de Laussat, alors gouverneur, tout en témoignant le désir qu'il aurait de voir des colonisations blanches françaises s'établir dans la Guyanne, ne dissimule pas combien il faudrait apporter de précaution et de ménagement pour ne pas échouer encore une fois dans une entreprise de ce genre.

Angoulême, sur la rive gauche de la Mana, à trois lieues de la mer, les trois familles du Jura arrivées en Décembre 1824, qui, sous la direction de M. Gerbet, capitaine, auquel il est dû de grands éloges, vivent dans une certaine prospérité; mais malheureusement ces bons cultivateurs manquent d'encouragement par le non débouché de leurs produits. Cette petite colonie naissante, en y comprenant le chantier du Roi, la garnison et l'administration, se composait, en Octobre dernier, de 108 individus, dont 56 blancs et 52 noirs. Ce point sur lequel on a établi des magasins, un hôpital et des logemens, pourrait devenir très-important pour la nouvelle compagnie; mais on doit la prévenir que si les forêts de cette partie de la Guyanne fournissent abondamment du bois de construction, d'ébenisterie et autres, il serait difficile d'en trouver une assez grande quantité en pièces courbes propres à construire des goëlettes, comme la compagnie en a le projet, ainsi que des bois à mâtures; mais ce qu'il y a de très-certain, c'est qu'avec un atelier de 2 ou 300 noirs, quelques bons maîtres charpentiers, un ou deux administrateurs intelligens et actifs (une nombreuse administration serait nuisible), on pourrait faire à la Mana la plus belle opération en bois qui se soit jamais faite dans toute la colonie. Pour économiser beaucoup de bras, il serait indispensable d'établir des scieries à machines, dont on ne connaît pas encore l'usage à Cayenne: aussi la douzaine de planches de grignon de 12 pieds s'y vend-elle de 48 à 54 fr. (deux nègres doivent faire 5 planches par jour). Je supprime encore ici d'autres renseignemens qui me paraissent d'un moindre intérêt. »

Si ces notes et ces observations laissent beaucoup à désirer par leur rédaction, je prie le lecteur, dont je ré-

clame de nouveau l'indulgence, de ne s'attacher qu'aux vérités qu'elles renferment et dont je garantis l'exactitude. Du reste, je m'estimerai très-heureux si par mes soins et par ma sollicitude je pouvais contribuer à engager le gouvernement et le commerce à étendre davantage leurs regards sur cette précieuse partie de l'Amérique.

Je crois que le lecteur ne trouvera pas mauvais que je joigne à la suite de ce travail la copie de deux notes qui intéressent l'humanité, et auxquelles par conséquent on ne saurait donner trop de publicité. La première appartient aux articles additionnels de l'ouvrage qu'a fait imprimer à Cayenne M. le baron Milius, dont j'ai eu occasion de parler. La seconde m'a été fournie par M. Obet, capitaine de vaisseau, qui faisait partie de l'expédition de Saint-Domingue en l'an 10, sous les ordres de l'amiral Villaret. Ce brave officier est aujourd'hui capitaine de port à Cayenne.

PREMIÈRE NOTE.

Remède souverain et facile contre la brûlure.

On sait que la plupart des grandes découvertes sont dues au hasard.

Une femme en Virginie cardait du coton; son enfant tomba au feu, ses bras et ses mains furent brûlés, l'épiderme enlevé; cette mère désolée, seule, ne sachant que faire, pose son enfant sur un tas de coton, et court chercher le médecin. Il arrive, trouve l'enfant tranquille, ne donnant point de signe de douleur. Il le visite et laisse le duvet qui s'était attaché aux plaies. Bientôt la guérison fut complète, le coton tomba, et il ne resta aucune cicatrice. Les papiers publics annoncèrent cette nouveauté. On fit l'expérience toutes les fois que l'occasion s'en présenta, et toujours avec le même succès. On revint de l'opinion que le coton envenimait les plaies, et il est aujourd'hui dans les Etats-Unis le seul remède employé contre les brûlures.

Outre les propriétés particulières que peut avoir le coton comme absorbant, il a l'avantage d'empêcher le contact immédiat de l'air. Quoiqu'il en soit, dans dix minutes au plus on ne ressent aucune douleur, et il ne reste après son application aucune cicatrice.

La manière de s'en servir est simple. On prend du coton en laine, on l'applique sur le mal, on l'assujettit : il s'attache à la plaie, et après trois à dix jours, suivant l'importance du mal, il tombe, et la guérison est parfaite.

Si le malade souffrait, on doit se garder de détacher le coton de la plaie, ce serait une preuve qu'il y aurait

quelque partie brûlée à découvert. Dans ce cas il faudrait seulement ajouter du coton.

Il est inutile de faire observer que brûlé ou échaudé sont synonymes pour l'usage du remède.

DEUXIÈME NOTE.

Remède contre la fièvre jaune.

« La maladie était à bord (devant St.-Domingue), et déjà j'avais perdu trente hommes, lorsque je fis connaissance d'un chirurgien français, émigré, employé alors au service de S. M. le Roi d'Espagne. Je le consultai sur la maladie régnante; il me dit qu'aussitôt qu'un homme tombait malade, il fallait lui donner trois grains d'émétique. Personne ne voulut cependant essayer de ce remède, quoique tous ceux traités par notre officier de santé eussent succombé; enfin, je tombai malade moi-même, je pris sans balancer les 3 grains d'émétique. Le remède fut prompt, le soir même je me trouvai bien. Dès que mon équipage vit ces résultats, il ne balança plus à suivre le même traitement. Trois jours après 52 hommes tombèrent malades et furent de suite rétablis. Les vaisseaux *le Tourville* et *le Zélé,* qui étaient dans la rade, ne voulurent pas suivre cette recette, et perdirent chacun 300 hommes en moins de 15 jours. Ils furent obligés de partir sans prendre leur cargaison de mulets, et manquèrent l'objet de leur mission. Je restai donc seul et remplis les ordres que j'avais reçus, et retournai au Cap après six jours de traversée. »

(M. J. Obet avait été envoyé à Porto-Cabello, sur la corvette *l'Utile,* pour y porter deux millions.)

CATALOGUE

DES ESPÈCES DE BOIS LES PLUS CONNUES DE LA GUYANNE.

N.°	NOMS DES ESPÈCES.	*OBSERVATIONS.*
1	ABÉRÉMOU (*Aberemoa Guianensis*).....	Bois blanc et dur; on en fait des chevrons dans le pays.
2	ABÉRÉMOU et VÉVÉ-EPEROU (*Perebea Guianensis*).....	Arbre de moyenne grandeur; de son tronc incisé exsude un suc laiteux; on fait des liens avec son écorce.
3	ACAJOU (*Anacardium occidentale*).....	Les fruits de cet arbre sont connus sous le nom de *pomme d'acajou;* le noyau de la pomme d'acajou est extérieur et adhérent au fruit; il s'appelle *noix d'acajou;* son amande est très-bonne à manger et remplace le cerneau; les nègres font, avec le suc fermenté de ce fruit, une boisson très-agréable; toute la plante contient beaucoup d'acide gallique.
4	ACAJOU BATARD.....	Arbre de haute futaie. Bois tendre, propre à faire des bordages et des ouvrages de menuiserie.
5	ACAJOU BLANC.....	Il s'élève à une grande hauteur. Bon à faire des bordages et des planches.
6	ACAJOU DE SAVANNES...	Les menuisiers et les ébénistes se servent de la feuille pour polir le bois; c'est un arbrisseau qui ne s'élève qu'à une moyenne hauteur.
7	ACAJOU ROUGE.....	Très-grand arbre. On en fait des bordages, des cloisons et des meubles de toute espèce; les *arcabas* ou côtes de cet acajou fournissent des tables de très-grandes dimensions. Son bois exhale une odeur aromatique très-agréable, qui le préserve de la piqûre des vers.
8	ACASSOA (Guttier) (*Hipericum latifolium*)....	Le suc qu'il produit est une véritable gomme-gutte éminemment purgative. Cet arbre, qui s'élève à une moyenne hauteur, ne vient que dans les niamans ou bois revenus : on ne le trouve point dans les forêts vierges.
9	ACACIA (*Mimosa Guianensis*).....	Ses branches fournissent de petites courbes pour embarcations; sa fleur est très-odorante; l'écorce du fruit donne une gomme-résine qui peut remplacer la colle de luthier. Il croît particulièrement dans le voisinage de la mer.
10	ACHIRAMOUROU (*Cordia collococus*).....	Bois blanc, peu compacte.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
11	ACOUROA VIOLETTE (*Acouroa violacea*)...	Petit arbre, bois dur et compact; croît sur le bord des rivières où la marée se fait sentir.
12	AJOU-HOU-HA des Garipons (*Ocotea Guianensis*).....	Vingt-cinq à trente pieds de haut; bois blanc, peu compacte.
13	ALAPARI.....	Propre à la charpente.
14	AMANDIER.....	Bois tendre. On donne ce nom à un arbre qui n'est pas l'amandier d'Europe; ce n'est pas non plus l'amandier ou *juvita* des Indiens de l'Orénoque.
15	AMANOUA (*Amanoa Guianensis*).....	Bois blanc, très-compacte.
16	AMYRIS (*Amyris Guianensis*).....	Donne un suc résineux, dont l'odeur approche de celle du citron, et qui peut remplacer le brai.
17	ANAOUARA.....	Propre aux constructions navales.
18	ANGÉLIQUE.....	Très-bel arbre; son bois est inattaquable par les vers de mer; par conséquent excellent pour les constructions navales, pour pilots, coffres de desséchement et écluses; on l'emploie dans le pays pour coques d'embarcations et pour cylindres de moulins à sucre.
19	ANGUILLES.....	Propre à la charpente.
20	ARACOUCHINI (*Icica Aracouchini*).....	De son écorce incisée exsude un suc balsamique éminemment propre à guérir les blessures, et auquel les Indiens attribuent des propriétés médicinales merveilleuses, dont ils font un grand mystère; on assure que ce baume guérit la lèpre ou *mal rouge*. Les Indiens composent, avec ce baume, l'huile de carapa et le rocou, un mélange onctueux dont ils s'enduisent le corps et les cheveux. C'est un arbre de moyenne grandeur; son bois est blanc et cassant.
21	AROUAOU (*Icica heptaphylla*), nommé *encens* par les nègres....	C'est l'arbre qui donne l'encens blanc; son bois est blanc vers l'aubier, et rougeâtre vers le centre.
22	AROUAOU (*Icica enneandra*).....	Variété du précédent.
23	AROUNA (*Arouna Guianensis*).....	Bois blanc un peu compacte.
24	ARROUCHY.....	Peu connu.
25	AYAOUA (*Icica Guianensis*).....	C'est l'arbre dont la résine est connue sous le nom d'*encens gris*, et dont on se sert dans les églises; son bois est blanchâtre et léger.
26	AZON.....	Peu connu.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
27	BAGASSE (*Bagassa Guianensis*).....	Très-bel arbre; tronc de 90 pieds, sur 4 à 5 de diamètre; bois d'excellente qualité pour coques, canots de toute espèce et constructions navales. Il y en a de deux espèces, le bagasse noir et le bagasse jaune : le premier vient sur les montagnes, le second dans les marécages; celui-ci est plus lourd et moins estimé que le premier.
28	BAGOT.....	Un des bois les plus lourds et les plus denses de la Guyanne; susceptible d'un très-beau poli; beau bois d'ébenisterie.
29	BALATA.....	Très-grand arbre. Excellent bois de charpente, tellement dur qu'il est inattaquable par les poux de bois. C'est un *eugenia*. On dit dans le pays qu'il ne fleurit que tous les trois ans; son fruit renferme une pulpe laiteuse très-agréable à manger.
30	BALATA SAILLANT...	Propre à la charpente.
31	BALATA-SINGE ROUGE.	Propre à la charpente, mais moins bon que le précédent.
32	BALEO.....	Peu connu.
33	BAMBOUSIER (*Bambusa latifolia*).....	C'est le même que le bambousier de l'Inde; on en fait des haies impénétrables, propres à entourer les savannes; il est cultivé chez les Indiens, qui font, avec les tiges de moyenne grosseur, des flûtes et des chevrons de carbets; les grosses tiges, fendues par moitié, peuvent servir de gouttières pour recevoir les eaux de pluies. Pendant un séjour de vingt-sept ans à la Guyanne, je n'ai jamais rencontré cette graminée arborescente en fleur ni en fruit. M. de Bonpland fut assez heureux pour trouver un individu en fleur dans le haut de l'Orénoque. M. Mutis a herborisé pendant vingt ans dans un pays où le bambusa-guadoa forme des forêts marécageuses de plusieurs lieues d'étendue, sans avoir jamais pu s'en procurer la fleur; le bambousier se propage de drageons qui surgissent de ses racines traçantes.
34	BANANE (*Bois banane*).	Bois blanc, très-mou; il ne faut pas le confondre avec le bananier (*Musa*), le géant des plantes herbacées de la Guyanne.
35	BENOIST (*Bois Benoist*).....	Propre aux constructions navales.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
36	BOCO.....	Très-grand arbre propre à l'ébenisterie et aux constructions navales; il est très-lourd; son grain est serré; il peut recevoir un beau poli.
37	BOIS-AGOUTI.....	Il s'élève à une moyenne hauteur; très-bon bois pour la charpente; il est crevassé à la surface, rempli de trous fistuleux, qui empêchent de l'équarrir à vive arête.
38	BOIS-AMADOU (*Hernandia Guianensis*)...	Grand arbre; bois blanc, léger, peu compacte, aromatique; les nègres s'en servent quand il est sec, en guise d'amadou; son fruit est connu à Cayenne sous le nom de mirobolan.
39	BOIS-AMER.....	Peu connu.
40	BOIS-ARA.....	Propre aux petites constructions.
41	BOIS-BALLE (*Couroupita Guianensis*).....	On a donné le nom de balle ou de boulet à son fruit, à cause de sa ressemblance avec un boulet; bois très-mou.
42	BOIS-CACA.....	Espèce d'angélique, ainsi nommé à cause de son odeur.
43	BOIS-CAILLE.....	Peu connu.
44	BOIS-CALALOU.....	Bois très-tendre; c'est de l'écorce de cet arbre qu'on extrait le mucilage dont on clarifie le *vesou;* il remplace à Cayenne, pour cet usage, l'orme pyramidal des Antilles.
45	BOIS-CANNELLE.....	Propre aux constructions navales; ce n'est pas le même que le cannellier aromatique cultivé à Cayenne.
46	BOIS-CANNE.....	Peu connu.
47	BOIS-CANON (*Triplaris Americana*), ou *cecropis peltata* (Lin.)	Bois très-mou et creux; c'est le bois-trompette de Saint-Domingue; on se sert de sa cendre pour lessiver le *vesou;* très-commun dans les *niamans* ou bois revenus; très-rare dans les forêts vierges.
48	BOIS-CASSE (*Cassia apouconita*).....	Bel arbre; son bois est blanc et dur; la décoction de ses feuilles est laxative; la pulpe du fruit est purgative; c'est le canéficier du pays, qui diffère de celui des Antilles par des dimensions beaucoup plus grandes, et par ses caractères botaniques.
49	BOIS-CERISE.....	C'est le cerisier du pays, dont les fruits ne sont bons que confits. Son bois n'est d'aucun usage.
50	BOIS-CRACRA.....	Mauvais bois.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
51	BOIS-CRAPAUD.....	Ce bois vient extrêmement gros; il est très-léger, et sert à former des radeaux, sur lesquels on charge les bois lourds. M. Dumonteil a classé le bois-crapaud dans les plus lourds, ce qui provient sans doute d'une erreur de synonymie.
52	BOIS-CRUYAUD.....	Peu connu.
53	BOIS-DE-FER.....	Son diamètre est ordinairement très-petit; on en fait des cannes, des règles, et des queues de billard; sa présence indique toujours un mauvais terrain.
54	BOIS DE FEROLES....	Bois d'ébenisterie; sa couleur est d'un beau rouge.
55	BOIS-GAULETTE. (4 ESPÈCES).....	1.° (*Manabea arborescens*); 2.° (*Tapura Guianensis*); 3.° (*Aroupourou*); 4.° (*Hirtella Americana*). Le bois de ces arbres se fend très-facilement; on le travaille en lattes pour faire des claies qui forment les cloisons des maisons; on les recouvre de terre, que l'on blanchit ensuite avec de la chaux.
56	BOIS-DE-LAIT.....	Propre à la mâture.
57	BOIS - DE - LETTRES MOUCHETÉ (*Piratinera Guianensis*).....	Très-beau bois d'ébenisterie. Il y en a une variété non mouchetée, dont les Indiens se servent pour faire leurs arcs.
58	BOIS DE ROSE FEMELLE (*Licaria Guianensis*).....	Son bois est jaunâtre et peu compacte. Aublet croit que c'est le même que les habitans du pays appellent *sassafras*; il est propre à tous les ouvrages du tour : il exhale une odeur de rose très-agréable.
59	BOIS DE ROSE MALE.	Très-bel arbre; bois extrêmement dur et compacte; le premier, après le ouacapou : odeur de rose très-agréable.
60	BOIS-FLAMBEAU.....	Ce bois se fend aisément; les nègres en écrasent les branches pour en diviser les fibres, et les réunissent en faisceaux, qu'ils brûlent à l'instar de torches ou de flambeaux.
61	BOIS-FLÈCHE (*Possira arborescens*).....	Ainsi nommé, parce que les Indiens en font les armures de leurs flèches. Bois jaunâtre, très-dur et très-compacte.
62	BOIS-HOMME.....	Bois mou.
63	BOIS JAUNE D'OEUF..	Ainsi nommé, parce que son fruit ressemble parfaitement à un jaune d'œuf; il est bon à manger; c'est un très-bel arbre, mais dont le bois n'est pas propre aux constructions.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
64	BOIS-JOANA.....	Peu connu.
65	BOIS MAKAQUE *ou* TOCOCO (*Tococa Guianensis*).....	Propre aux constructions navales; son fruit est éminemment astringent.
66	BOIS-MÈCHE. (*Apeiba glabra*).....	Moyenne grandeur: bois blanc, extrêmement mou et léger; on s'en sert comme amadou quand il est sec; c'est en frottant vivement un morceau de bois dur contre ce bois, que les Indiens obtiennent du feu avec la plus grande facilité.
67	BOIS NOIR.....	Peu propre aux constructions; ce n'est pas le bois noir de l'île de Bourbon qui a été importé à Cayenne.
68	BOIS-PAGAYE.....	Cet arbre a le tronc cannelé; son bois est dur; on en fait des pagayes ou rames dont se servent les nègres et les Indiens.
69	BOIS-PARASOL (*Cordia tetrandra*).....	Son tronc est long, droit, et se termine par un feuillage ombellé; il croît très-vîte; je l'ai proposé pour tuteur du poivrier : bois tendre et peu compacte.
70	BOIS PUANT (*Hipericum Guianense*).....	C'est le bois-dartre, dont le suc laiteux sert à guérir les dartres.
71	BOIS-RAMEAUX.....	Peu connu.
72	BOIS ROUGE (*Houmiri balsamifera*).....	Très-grand arbre. Bon bois pour la charpente et pour bardeaux; les branches donnent des pièces courbes pour les constructions navales; appelé *houmiri* par les Garipons, et *tauri* par les Coussaris; il fournit un baume analogue à celui du Pérou. Quoique cet arbre ne soit pas une plante sociale, on le trouve par groupes nombreux dans certaines localités; sa présence annonce toujours un terrain médiocre.
73	BOIS SAINT-JEAN (*Panax morototony*).....	Bois très-mou et très-léger; il brûle avec la plus grande facilité étant vert; on était dans l'usage, dans le pays, de le planter et de le brûler devant les maisons, le jour de la Saint-Jean; de là l'origine de son nom. Il s'élève jusqu'à cent pieds de hauteur, quoique son tronc n'ait au plus que deux pieds de diamètre.
74	BOIS SATINÉ RUBANÉ	Très-grand arbre; beau bois d'ébenisterie.
75	BOIS-SAVANNES.....	Peu connu.
76	BOIS SUCRÉ.....	Bois blanc et mou; c'est l'arbre qui donne le pois sucré dont on mange la pulpe dans le pays.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
77	BOUIS FIN.....	Peu connu.
78	BOURGOUNY (*Mimosa bourgouny*).....	Bois blanc, peu compacte; c'est de cet arbre que les Indiens et les nègres tirent une résine dont ils vernissent leurs couis et autres vases.
79	CACAOTIER-GRAND-BOIS (*Teobroma*).....	C'est le cacaotier indigène dont on trouve des forêts vers les sources du Camopi; il est du petit nombre des plantes sociales que l'on rencontre à la Guyanne. On en fait des plantations; mais l'amande du fruit est plus amère que celle du cacaotier des Antilles, importé par les jésuites. Ses récoltes sont aussi moins abondantes. On a introduit dernièrement dans la colonie le cacaotier de Caracas. Le bois du cacaotier indigène de la Guyanne n'est d'aucun usage; on extrait de la seconde écorce un mucilage propre à clarifier le vesou.
80	CACAOTIER SAUVAGE (*Pachira Carolinœa*)..	Croît au bord des rivières; n'est d'aucun usage.
81	CACATIN *ou* POIVRIER DES NÈGRES (*Fagara pentandra*).....	Grand arbre. Son écorce est grisâtre et chargée d'épines; son bois est blanc, dur et compacte.
82	CALEBASSIER (*crescentia cujete*).....	Il y en a plusieurs espèces qui ne se distinguent que par la forme de leurs fruits, avec lesquels les nègres font différens vases; le suc de la pulpe est émétique; on en fait un sirop très-efficace dans les maladies de poitrine; les branches donnent des courbes pour les petites constructions; le bois est blanc et peu compacte : c'est un des arbres les plus utiles du pays. Il a été d'abord donné pour tuteur au poivrier dans la colonie; mais il a été abandonné, parce que les lianes du poivrier s'emparaient de ses branches et l'étouffaient.
83	CALIGNI (*Licania incana*).....	Son bois est dur, blanchâtre, et quand on le scie il exhale une odeur d'huile rance.
84	CAMBROUSE (*Arundo bambos*, ou *Bambusa spinosa*).....	C'est le bambousier épineux; il croît sur les bords de certaines rivières; on en fait des chevrons pour les cases-nègres, et les jeunes pousses servent à faire des paniers; je ne l'ai jamais vu ni en fleur ni en fruit, non plus que le bambousier. C'est une plante sociale.
85	CANANGA-OURÉGOU (*Cananga ou régou des Galibis*).....	Grand arbre, bois blanc, dur et compacte; ses feuilles, mâchées, ont une saveur piquante et aromatique.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
86	CARAIPÉ (*Caraipa angustifolia*).....	Il y en a quatre espèces ; celle-ci est quelquefois appelée, dans le pays, *manche-hache*, parce que son bois est très-propre à faire des manches de haches et d'autres outils; son bois est rouge, dur et compacte; les Indiens mêlent les cendres de son écorce avec l'argile, dont ils font leurs poteries.
87	CARAPA (*Carapa Guianensis; Carapa des Galibis ; Y-Andiroba des Garipons*).....	On en fait des mâtures, des bordages et de gros meubles; le fruit du carapa donne abondamment une excellente huile à brûler, très-propre à la fabrication du savon. Trois sortes de carapas : le noir, qui croît sur les montagnes, et dont la pesanteur spécifique est plus grande que celle de l'eau ; le rouge et le blanc, qui viennent dans les marécages, et dont la pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau. Le carapa est un des arbres les plus répandus dans les forêts de la Guyanne; il est aussi l'un des plus utiles; ce n'est pas une plante sociale, mais il prédomine toujours dans les lieux où il croît. On a essayé, en raison de sa grande utilité, de le multiplier dans certains marécages où il n'existait pas; je ne crois pas que cette expérience ait été couronnée de succès.
88	CÈDRE BLANC (*Icica altissima*).....	Très-grand arbre. Son bois est léger et rougeâtre; il est appelé *cèdre blanc*, parce que sa couleur est moins foncée que celle du cèdre rouge; son bois est bon pour coques et pour bordages.
89	CÈDRE JAUNE (*Aniba Guianensis*).....	Bel arbre dont le bois est jaunâtre et aromatique ; il est plus léger que l'eau; on en peut faire des mâtures, d'excellens bordages, des planches, et même de jolis meubles.
90	CÈDRE NOIR.....	Très-bel arbre; il atteint des dimensions gigantesques : son bois est brun et a une saveur piquante ; c'est un des meilleurs et des plus durables de la Guyanne ; il est propre à tous les usages et sur-tout aux constructions navales.
91	CÈDRE ROUGE (*Icica altissima*).....	Variété du cèdre blanc; mais son bois est meilleur; il est propre aux mêmes usages.
92	CÈDRE-SAVANNES..	Bois de mauvaise qualité.
93	CHIPA (*Icica decandra*).	Bois blanchâtre et peu compacte ; sa résine, dont l'odeur approche beaucoup de celle du citron, est employée quelquefois comme encens dans les églises; cet arbre atteint la hauteur de soixante pieds.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
94	CITRONNIER (*Citrus vulgaris*)	Moyenne grandeur. On en fait seulement des manches d'outils et des maillets; il est très-commun à la Guyanne. On pourrait facilement extraire de ses fruits l'acide citrique, que l'on exporterait en Europe. On fait avec le citronnier des haies de la plus grande beauté, impénétrables aux animaux, à cause de ses nombreuses épines.
95	COCCOLOBA NUCIFERA (*Bois-Baguette*)...	C'est le résinier de Saint-Domingue.
96	COEUR-DEHORS.....	Bel arbre, bois dur et compacte, bon pour la charpente et pour les affûts de canons; on en fait des corps de pompes.
97	CONAOUAROU *ou* ARBRE A NOYAU.....	Ses feuilles, infusées dans le tafia, lui communiquent un goût et une odeur de noyau fort agréable; cet arbre a été découvert et transporté au Jardin des plantes de Cayenne, par MM. Clouet et Chevalier.
98	CONORO-ANTEGRI DES GALIBIS (*Norantea Guianensis*).....	S'élève très-haut; bois blanc et dur; le centre est moelleux; appelé *conoro* par les Galibis, à cause de la couleur rouge et violette de l'épi de fleur, conoro, dans leur langue, exprimant la couleur rouge.
99	COPAHU (*Copaifera officinalis*).....	C'est l'arbre qui donne, par l'incision, le baume de copahu. Les Portugais de l'Amazone font, avec l'Europe, un commerce considérable de ce baume. A Cayenne on n'en extrait pas même pour les besoins du pays, malgré que cet arbre soit très-répandu dans les forêts. Le baume ou l'huile de copahu sert, au Para, à peindre les bâtimens, et donne à la peinture un vernis naturel très-brillant.
100	COPAIA (*Bignonia copaia*).....	Bois blanc, peu compacte; cet arbre vient très-haut; les nègres préparent avec le suc des feuilles un onguent pour guérir les pians; on le croit antidyssentérique; la décoction de son écorce est purgative et excite le vomissement.
101	CORNOU.....	Peu connu.
102	COROSSOL AMBOTAY (*Annona ambotay*)...	On emploie ses feuilles en décoction pour guérir les ulcères : il y a encore plusieurs espèces de corossols qui croissent naturellement à la Guyanne; ce sont:
103	COROSSOL PINAIOUA (*Annona longifolia*)..	Fruit bon à manger.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
104	COROSSOL -- PINAOU (*Annona punctata*)....	Bois dur et blanc; sert à faire des lattes et des chevrons dans le pays. Fruit bon à manger.
105	COROSSOL-CACHIMAN MORVEUX (*Annona muricata*).....	C'est le seul arbre fruitier que j'ai rencontré cultivé chez les Indiens.
106	COROSSOL SAUVAGE (*Annona paludosa*)...	C'est avec les branches de cet arbre que l'on tapisse les murs et les devant des maisons le jour de la Fête-Dieu.
107	COROSSOL-CŒUR-DE BŒUF (*Annona reticulata*).....	Fruit bon à manger.
108	COROSSOL-CACHIMAN SAUVAGE (*Annona muscosa*).....	On cultive à Cayenne le pommier-cannelle ou Marie-Baise et le chilimoya, deux autres variétés d'annones dont les fruits sont excellens à manger. Le bois de toutes les espèces de corossols est mauvais, et n'est propre à aucun usage.
109	COUAYE.....	On en fait des mâtures. C'est le meilleur bois pour cet usage.
110	COUEPI (*Couepia Guianensis*).....	S'élève très-haut; bois rougeâtre, dur et pesant; les Indiens mêlent les cendres de cet arbre avec la terre dont ils font leurs poteries.
111	COUGUÉRÉCOU (*Xilopia frutescens*).....	Arbre dont le fruit a le goût du poivre et peut être employé en remplacement de cette épice.
112	COUPA BLANC.....	Peu connu.
113	COUPA ROUGE.....	Peu connu.
114	COUMAROU DE LA GUYANNE (*Coumarouna odorata*).....	Très-grand arbre; trois à quatre pieds de diamètre; bois dur et compacte.
115	COUMAROUNA (*Dipterix, odorata*, de Humboldt).....	Le fruit est célèbre par son odeur aromatique, et est connu en Europe sous le nom de *fève-touka;* excellent bois de charpente.
116	COUPAYA.....	Cet arbre n'est d'aucune utilité dans les constructions, et fournit un suc laiteux dont les nègres se servent pour guérir les pians.
117	COUPI (*Acioa Guianensis*).....	Très-bel arbre. Son bois, qui a une odeur désagréable, est très-durable; on en fait des canots à rocou, des pièces à grappes pour les guildiveries, des madriers, etc. Il est éminemment propre aux constructions navales; ses branches et ses racines fournissent des bois courbans pour la marine; son fruit contient une amande fort délicate et fort agréable au goût; on en extrait une huile bonne à manger.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
118	COURATARY (*Couratary Guianensis*).....	Très-grand arbre. Bon bois de charpente; on en fait des cylindres, des tables de moulins à sucre, et des moyeux; son fruit est appelé à Cayenne *canari-macaque* : c'est un *lecythis*. (V. le mot *Quatelé*, dans ce *Catalogue*.)
119	COURBARIL (*Hymenea courbaril*).....	Très-bel arbre, qui parvient à des dimensions colossales; on en fait des cylindres, des tables de moulins, des manches d'outils, des meubles et d'excellentes pièces de charpente. Son tronc, incisé, donne une résine semblable à la résine-copal; son fruit, renfermé dans une longue silique, est doux et farineux; il est très-recherché des créoles, malgré sa mauvaise odeur.
120	COURIMARI.....	C'est dans l'écorce parfumée de cet arbre que les Indiens roulent le tabac qu'ils veulent fumer. On écrit sur cette écorce comme sur le papyrus.
121	COUSSAPOUI (*Coussapoa latifolia*).....	Son bois est roussâtre et peu compacte; l'écorce, et les pédicules des feuilles, entamés ou coupés, laissent couler une liqueur jaunâtre.
122	COUTRACITAIN.....	On en fait des douves de barriques.
123	CRABE.....	Mauvais bois.
124	CRAVO.....	C'est le *pao-cravo* des Portugais, dont l'écorce est une épice fort agréable.
125	CUSPARE (*Bonplandia trifoliata*).....	Qui fournit le *cortex-angosturæ*; croît à cinq ou six lieues de distance de la rive orientale du Carony, autour des collines; son écorce est fébrifuge et anti-dyssentérique; les Indiens font usage d'une infusion du *cuspare*, qu'ils regardent comme un remède fortifiant. Le *bonplandia trifoliata* croît à la Guyanne française, puisqu'il a été reconnu par M. Kunth parmi les plantes de Cayenne envoyées par M. Martin. * Le ticorea d'Aublet est une seconde espèce du genre *bonplandia*. V. *Ticorea*.
126	DAOUINTI.....	Propre aux constructions.
127	DARTRIER (*Vatairea Guianensis*).....	Ses fruits, pilés et mêlés avec l'axonge, forment une pommade propre à guérir les dartres. Il ne faut pas le confondre avec le bois-dartre, dont le suc laiteux a aussi la même propriété; celui-ci est un arbrisseau, et le dartrier s'élève à cinquante pieds de haut; le bois du dartrier est blanc, léger et cassant.

* Voyez M. de Humboldt, *Voy. aux régions équinoxiales*, t. 8, p. 425.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
128	DAUCON.....	Peu employé.
129	ÉBÈNE NOIRE.....	Arbre gigantesque; excellent bois; on en fait des cylindres, des tables de moulins, des dents d'engrenage, des axes de poulies, etc.
130	ÉBÈNE VERTE.....	Comme le précédent; les ébéniers perdent leurs feuilles; ils fleurissent trois fois du mois de Juin au mois de Novembre; comme ils s'élèvent au-dessus des arbres des forêts, on voit alors leur cime couverte de belles fleurs jaunes.
131	FIGUIER-GRAND-BOIS (*Ficus Americana*)...	Très-bel arbre; bois mou, nullement propre aux constructions; son tronc, incisé, donne un suc laiteux, qui est éminemment anthelmintique.
132	FROMAGÉ (*Bombax ceïba*) Mapou de Saint-Domingue.....	C'est le plus gros arbre des forêts de la Guyanne; M. de Humboldt en a rencontré un sur les bords du haut Orénoque, qui avait seize pieds de diamètre; son bois est extrêmement tendre, et n'est propre à aucune construction; ses fruits donnent un véritable coton. Le fromagé perd ses feuilles à la fin d'Octobre; elles sont regardées dans le pays comme résolutives et vulnéraires. Le fromagé appartient aussi à l'Afrique; les nègres de certaines tribus croient que cet arbre sert de demeure à leurs divinités, aussi ils ne l'abattent jamais de leur propre volonté.
133	GAGOU.....	Peu connu.
134	GAYAC.....	Il parvient à des dimensions gigantesques; son bois est extrêmement dur et compacte; on en fait des cylindres de moulins et des rouets de poulies; excellent pour la charpente et pour les constructions navales. (Je crois qu'on donne ce nom, dans le pays, au *dipterix odorata* de Humboldt, ou *coumarouna* d'Aublet.)
135	GENIPA-GRAND-BOIS (*Genipa Americana*)..	On en fait des boîtes de poulies, des heuses et chopines de pompes; très-bon pour les ouvrages de tour.
136	GOUPI (*Goupia glabra*).	Bois blanc et peu compacte; on en fait quelquefois des pirogues.
137	GOULOUGOU-ABLANI (*Ablania Guianensis*)..	Grand arbre; le bois de son aubier est blanchâtre; celui du centre est rougeâtre

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
138	GOYAVIER (*Psidium grandiflorum*).....	Bon pour les ouvrages de tour; il ne vient pas dans les forêts vierges; il contient l'acide gallique en grande quantité; son fruit est très-recherché des créoles, quoiqu'il soit d'un goût peu agréable; on en fait d'excellentes confitures.
139	GOYAVIER NOIR (*Psidium aromaticum*).....	Son bois n'est d'aucun usage; son fruit, bon à manger, a un peu le goût de la nèfle; il est très-commun dans les environs de Cayenne, et ne croît que dans les bois revenus.
140	GRENADIER-GRAND-BOIS.....	Ses fruits ressemblent à des grenades violettes; ils sont d'un assez bon goût, et rangés sur la tige depuis le pied jusqu'au sommet, à peu près comme ceux du cacaotier; on pourrait les améliorer par la culture. Cet arbre est très-pittoresque.
141	GRIGNON (*Bucida buceras*).....	Un des plus grands arbres des forêts de la Guyanne; on l'appelle *chêne français* aux îles anglaises. Excellent bois pour la menuiserie, pour bordages, coques d'embarcations et gros meubles; il travaille beaucoup quand il est employé.
142	GRIGNON FOU.....	Variété du précédent; son bois est moins compacte; on en fait des planches et des bordages.
143	GRIGRIS dit TACOBÉ..	Propre aux constructions navales; on en fait des planches.
144	GUINGUIAMADOU...	C'est le *myristica sebifera*, dont le fruit donne un adipocire propre à faire des bougies; son bois spongieux n'est d'aucun usage. Les bourgeons des feuilles sont employés dans le pays contre les aphthes: on pourrait greffer le muscadier aromatique sur le guinguiamadou, puisque ces deux arbres sont congénères; ce serait le moyen de multiplier le sexe femelle du muscadier aromatique. J'avais fait cet essai dans mes plantations; mais les sujets en expérience furent enlevés par ordre du gouvernement portugais, lors de l'occupation, et transportés au Para.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
145	HYPPOLITE.....	Peu connu.
146	IMMORTEL (*Erythrina inermis*).....	D'aucun usage dans les arts; sa racine passe pour sudorifique; c'est un très-bel arbre, dont la fleur ressemble de loin à celle du chèvre-feuille; on la plante en allées sur les habitations; il pourrait servir de tuteur au poivrier en élaguant les branches inférieures; il est propre à abriter les plantations de cacaotier.
147	JAMBOLIER COUMÉTÉ (*Eugenia coumete*)....	Moyenne grandeur, bois blanchâtre et dur. On cultive à Cayenne l'*Eugenia-Jambose*, qui a été apporté de l'Inde et qui donne le fruit connu sous le nom de *pomme-rose*.
148	JAOUA.....	Peu connu.
149	JAOUTAN (DES NORAGUES) (*Vantanea Guianensis*).....	Moyenne grandeur; bois blanchâtre et compacte.
150	JOUTAY (*Outea Guianensis*).....	Grand arbre; le bois de l'aubier est blanc, celui de l'intérieur est rougeâtre et un peu compacte.
151	JUVIA ou JUVITA (*Bertholletia excelsa*).....	Grand arbre des forêts de la Haute-Guyanne, dont le bois est excellent pour la charpente; ses fruits ou amandes, recouvertes d'un péricarpe ligneux et dur, sont contenus dans une enveloppe compacte et sphérique, de la grosseur d'un boulet de six livres; les Indiens de l'Orénoque et de l'Amazone s'en nourrissent, et en font un commerce considérable avec les Européens; ses fruits sont appelés *touca* à Cayenne, et *castañas* par les Portugais du Para; on en extrait une huile très-bonne à manger.
152	MACOUCOU (*Chrisophyllum macoucou*).....	Bois blanc, dur et cassant.
153	MACOUCOU (*Macoucoua Guianensis*).....	Arbre de moyenne grandeur; les Galibis emploient son écorce pour cuire leurs poteries.
154	MAHO (*Ivira pruriens*) (Tourourou des Galibis).....	Arbre de haute futaie, quatre ou cinq pieds de diamètre, bois blanc et peu compacte; écorce filandreuse; les Indiens font des cordes et des courroies avec les filamens intérieurs de cet arbre. C'est le mahot-cochon de Saint-Domingue.
155	MAHO DE RIVIÈRE (*Hibiscus populneus*)..	On connaît à la Guyanne onze variétés d'hibiscus, dont plusieurs sont herbacées; toutes les variétés arborescentes ont l'écorce filamenteuse.

N.°	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
156	MAHO NOIR.....	Grand arbre. Bon bois de charpente.
157	MAHO ROUGE.....	*Idem.*
158	MAHURI AQUATIQUE (*Mahurea palustris*)...	Bois blanc, peu compacte.
159	MAMAN-YAOU.....	Mauvais bois.
160	MANI (*Moronobea coccinea*).....	Bel arbre des marécages, à fruits rouges; on en fait des solles et des grillages dans les terres basses, quelquefois des bardeaux, mais qui ne sont point durables; il est sujet à être attaqué par les poux de bois; il fournit abondamment une résine que l'on emploie dans le pays en guise de brai.
161	MANIGUETTE (*Waria Zeylonica*).....	Moyenne grandeur, bois blanc, peu compacte.
162	MARO.....	Mauvais bois; il donne un suc laiteux, propre à guérir les pians.
163	MARIA CONGO.....	Propre aux constructions navales.
164	MARIE-MONTAGNE..	*Idem.*
165	MAYEPE (*Mayepa Guianensis*).....	Bois blanc; l'écorce du fruit est amère.
166	MELASTOME (A FRUIT PURPURIN) (*Melastoma succosa*).....	Cet arbre s'élève à dix ou douze pieds de haut; son bois est blanc et très-dur; son fruit, qui est bon à manger, s'appelle *caca-Henriette.*
167	MELASTOME (ARBRE) (*Melastoma arborescens*).....	Il s'élève à soixante pieds de haut, et il est pourvu de côtes ou d'arcabas; son bois est blanchâtre et compacte; son fruit est bon à manger, et connu sous le nom de *mèle* dans le pays.
168	MÉLIER (A GRANDES FLEURS) *Blakea quinquenervia*).....	Moyenne grandeur; bois blanc et dur; ses fruits, bons à manger, sont appelés *cormes* ou *mèles* dans le pays.
169	MINCOUART (DE LA GUYANNE) (*Minquartia Guianensis*).....	Grand arbre; on en fait des fourches et des poteaux; malheureusement les trous dont il est percé transversalement, et de proche en proche, ne permettent pas de l'employer à la construction des vaisseaux; il est surnommé *incorruptible.* Ses copeaux, bouillis, donnent une teinture noire qui prend très-bien sur le coton.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
170	MONBIN (*Spondias lutea*).	Grand arbre dont le bois est blanc et mou; on fait avec la pulpe des fruits une limonade rafraîchissante, et la décoction des feuilles est détersive. On cultive à Cayenne deux autres espèces de monbin : le monbin de la Jamaïque, *spondias violacea*, dont les fruits sont bons à manger, et le pommier de Cythère, dont les fruits sont fort gros et extrêmement savoureux : le bois des monbins n'est d'aucun usage.
171	MOUCHIGO.	Peu connu.
172	MOUREILA (*Malpighia altissima*).	Très-grand arbre ; son bois est rougeâtre, dur et compacte.
173	MOUREILA DES SAVANES (*Malpighia moureila*).	Arbre de moyenne hauteur; son écorce est anti-dyssentérique et fébrifuge.
174	MOURIRI (*Mouriri Guianensis*).	Arbre de moyenne grandeur; bois blanc, dur et compacte.
175	MOUSSEUX BLANC. . .	Bois extrêmement léger et peu compacte; on en fait des chevilles de bardeaux, des chèvres, des échelles et des pièces d'échafaudage; il y en a une variété dont le bois est rougeâtre et qu'on emploie aux mêmes usages.
176	MOUTOUCHI ou MOUTOUCHIRAOU (*Moutouchirao aromatica*). . .	Grand et bel arbre; son bois, rouge, veiné de noir, est un des plus beaux pour l'ébenisterie.
177	MOUTOUCHI BLANC DE MARECAGE (*Moutouchi suberosa*).	Grand arbre; bois blanc, léger et peu compacte; on en fait à Cayenne des bouchons; il y remplace le liège. Les nègres font avec les arcabas de cet arbre des plateaux sur lesquels ils transportent la terre dans les travaux hydrauliques.
178	NAGONE.	Cet arbre croît particulièrement sur les bords des rivières; ses branches fournissent de très-belles pièces courbes.
179	NAGOSSY.	Variété du précédent, employée aux mêmes usages.
180	NAPIMOGAL (DES GALIBIS) (*Napimoga Guianensis*).	Moyenne grandeur; bois blanchâtre et peu compacte.
181	NARINARI.	Peu connu.
182	OLIVIER SAUVAGE (*Bontia daphnoïdes*). . .	Aublet dit que cet arbre est cultivé dans l'île de Cayenne; mais je ne l'y ai jamais vu.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
183	ORANGER (*Citrus aurantium*).....	Son bois ne sert qu'à faire des maillets de charpentiers, de menuisiers, et des manches d'outils.
184	OUACAPOU.....	Bel arbre, le meilleur de tous les bois de la Guyanne pour tous les genres de constructions; surnommé *incorruptible*.
185	OUALLE.....	Peu employé.
186	OUAPA BIFOLIA.....	Très-grand arbre; il croît sur les bords des rivières; son aubier est blanchâtre, le cœur est rougeâtre; tous les deux sont compactes; il découle, du bois coupé, une résine liquide, ce qui l'a fait nommer *ouapa huileux*: on en fait des pilotis, des palissades et des bardeaux; mais on assure qu'il attire les poux de bois; c'est pourquoi il faut ne l'employer que le moins possible dans les constructions civiles: c'est un des bois les plus durables de la Guyanne.
187	OUAPA-SIMIRA.....	Cet arbre atteint des dimensions gigantesques; son bois est dur, compacte et de couleur bleuâtre; il fournit une teinture violette: c'est pour cela que les Indiens l'appellent *simira*, nom qu'ils donnent aux arbres dont ils tirent une teinture rouge ou violette. Aublet a trouvé un de ces arbres, nouvellement abattu, dont la sève avait teint en violet l'eau d'un petit ruisseau voisin.
188	OUAPA-COURBARIL..	Variété du *ouapa bifolia;* il n'est point résineux comme lui, mais son bois a le grain plus fin et plus serré.
189	OURA-ARA (DES GALIBIS) AVOUOU-YRA (DES GARIPONS) (*Ouratea Guianensis*).....	Cet arbre vient très-haut; son bois est blanc et se coupe aisément.
190	OUROUCOUMEREPA (DES GALIBIS) ou PARIMARI (DES GARIPONS) (*Parinari montana*)...	Arbre très-élevé; bois jaune, très-dur et compacte.
191	PAGELET BLANC.....	Bon bois de charpente.
192	PAGELET ROUGE....	Variété du précédent.
193	PALÉTUVIER BLANC DE VASE (*Ryzaphira*).....	Cet arbre croît dans les terrains alluvionnaires; baigné par les marées, il vient très-haut et très-droit; l'aubier est blanc et peu compacte; le cœur est brun, a le grain serré, et peut être employé dans la charpente. Il est du petit nombre des plantes sociales de la Guyanne.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
194	PALÉTUVIER DE MONTAGNE (*Taonabo dentata*)	Arbre de moyenne grandeur; son écorce sert à tanner les cuirs; son bois, blanc, devient rougeâtre, exposé à l'air; on l'emploie dans la charpente et pour bardeaux : c'est le péré-péré des Indiens.
195	PALÉTUVIER ROUGE (*Avicennia*)	Croît sur les bords des rivières, et partout où la marée se fait sentir; il pousse de son tronc des racines qui s'enfoncent dans la vase, et qui forment, par leurs enlacemens, un treillis quelquefois impénétrable; on l'emploie pour pilotis; ses branches fournissent des courbes d'embarcations; son écorce contient beaucoup de matière tanique, et remplace à Cayenne l'écorce du chêne dans les tanneries.
196	PAMIER (*Pamea Guianensis*)	Moyenne grandeur; bois blanc et cassant.
197	PANACOCO (*Robinia panacoco*)	Un des plus beaux arbres de la Guyanne; il est pourvu d'arcabas qui forment entre eux des cavités de sept à huit pieds de profondeur et autant de largeur. Lorsqu'on incise son écorce, il en découle une liqueur balsamique et résineuse; cette écorce est employée comme sudorifique. Le panacoco est appelé *paosanto* par les Portugais, *anacoco* par les Galibis, et improprement *bois de fer* par quelques habitans, qui le confondent avec le bois de ce nom; c'est un des bois les plus durables de la Guyanne; il est employé dans l'ébenisterie, dans la charpente et dans les constructions navales. De la famille des légumineuses.
198	PANAPY	Son bois est d'un beau rouge; on en extrait une teinture amaranthe.
199	PAPAROUT	Peu connu; propre à certaines constructions navales.
200	PARALA (*Parala Guianensis*)	Grand arbre; bois blanc et dur; les Indiens se lavent avec la décoction de l'écorce, lorsqu'ils sont attaqués des fièvres.
201	PARCOURY *ou* PACOURY	Bois de charpente; les Portugais font avec le fruit de cet arbre des confitures délicieuses.
202	PATAGAYE	Bois de qualité secondaire, propre aux constructions navales.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
203	PEKÉIA (*Pekea butirosa*).....	C'est l'arbre qui donne le fruit connu sous le nom de *graine-roche*, dont l'amande est d'un goût excellent; il est très-répandu dans le Camopi; les Indiens conduisaient autrefois à Cayenne des pirogues chargées de fruits de cet arbre; il parvient à de très-grandes dimensions : son bois est roussâtre, dur et très-compacte, très-propre aux constructions navales.
204	PEKÉIA (*Tata-Youba*)..	Variété du précédent; elle en diffère par son noyau, qui n'est point hérissé d'épines fines et déliées, ni recouvert d'une substance butireuse.
205	PERROQUET.....	Bois de mauvaise qualité.
206	PETOUMO (*Apeiba petoumo*).....	Grand arbre; bois blanc et léger; on fait des cordes avec son écorce.
207	PETOUMO A RAPE (*Apeiba aspera*).....	Arbre de moyenne grandeur; bois blanc et léger; écorce filamenteuse, propre à faire des cordes; les Indiens et les nègres travaillent des planchettes de ce bois, dans lequel ils incrustent de petits éclats de pierre dure pour faire leurs grages ou râpes à manioc : c'est le même arbre que celui appelé *bois-grage* dans certains quartiers de la colonie.
208	PIAN.....	On fait avec ses branches des cercles de barriques.
209	PIRAGARAMÉPÉ (*Pipagara hexapetala*)....	Arbre de moyenne grandeur; son bois est dur et jaunâtre; quand il est coupé, scié ou râpé, il exhale une odeur cadavéreuse.
210	POIPA.....	Propre aux constructions navales.
211	POIRIER SAUVAGE...	On le dit propre à faire des mâtures; son fruit est bon à manger.
212	PORAQUEIBA (*Poraquaba Guianensis*).....	Grand arbre; son bois est roussâtre, dur et compacte.
213	POUCHIRI (*Laurus pucherim*).....	C'est l'arbre qui donne le fruit appelé *muscade du Para;* elle a l'odeur aromatique de la muscade, et est employée aux mêmes usages; les Indiens de l'Amazone vont ramasser dans les forêts les fruits du Pouchiri, et en portent au Para des cargaisons qu'ils vendent aux Portugais.
214	POURAMA -- POUTERI (*Pouteria Guianensis*).	Grand arbre; son bois est blanchâtre, dur et compacte.
215	POUROUMA (*Pourouma Guianensis*).....	Grand arbre; bois blanc, peu compacte et cassant.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
216	POYER, dit POIVRIER.	Peu connu; je crois que c'est le même arbre que le couguérécou.
217	PRÉFONTAINE.....	Le même que le sipanao. (*Voyez* ce mot dans ce *Catalogue.*)
218	QUAPALIER A GROS FRUIT (*Sloanea Plumerii*).....	Très-grand arbre, rougeâtre, dur et compacte.
219	QUAPALIER-OULOU-QUA PALOU (DES GALIBIS) (*Sloanea sinemariensis*).....	Variété du précédent.
220	QUATELÉ (*Lecythis grandiflora*).....	Grand arbre des forêts de la rivière de Caux.
221	QUATELÉ (*Lecythis amada*).....	C'est celui qui donne le fruit connu sous le nom de *canari-makaque* dans le pays.
222	QUATELÉ-ADATIMON (*Lecythis lutea*).....	Autre variété.
223	QUATELÉ-ZABUCAIE (*Lecythis zabucaja*)...	Très-grand arbre; bois blanc et rougeâtre dans le centre; les fruits de cet arbre s'appellent, dans le pays, *canaris-makaques*, comme tous ceux des autres quatelés; les fruits sont très-bons à manger; les singes et les oiseaux s'en nourrissent; la ressemblance de ce fruit avec une petite marmite pourvue de son couvercle lui a fait donner le nom de *marmite de singe*, ou *canari-makaque.*
224	RACOU.....	Peu connu.
225	SAINT-MARTIN.....	Très-grand arbre; bon bois de charpente, propre aussi aux constructions navales.
226	SAINTE LUCIE.....	Peu employé.
227	SANIPA.....	Peu connu.
228	SAOUARI (*Saouari glabra*).....	Très-bel arbre; bon bois de charpente, propre aux constructions navales; l'amande du fruit est très-bonne à manger.
229	SAOUARI (*Saouari villosa*).....	Variété du précédent; il atteint les mêmes dimensions; son bois, de même qualité, est propre aux mêmes usages. On en fait des jantes de roues.
230	SASSAFRAS.....	Grand arbre; bon bois de charpente. (*Voyez* Bois de rose femelle.)
231	SAVONNIER (*Sapindus*) (*Maca-apa-ipou*) (DES GALIBIS).....	Il y en a deux variétés : le *sapindus frutescens*, et le *sapindus arborescens;* le bois de cet arbre est blanc et cassant.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
232	SIMAROUBA (*Simarouba quassia*).....	Grand arbre, très-commun dans les environs de Cayenne; son bois, blanchâtre, très-tendre et très-léger, est inattaquable par les vers et par les poux de bois; on en fait de très-jolies cloisons, des planches et des bardeaux; c'est son écorce dont la propriété anti-dyssentérique est si connue dans la médecine.
233	SIMIRA (*Simira tinctoria*).....	Arbre de moyenne grandeur; bois blanc; son écorce teint en rouge vif la soie et le coton.
234	SIMIRI.....	Dont la racine sert à vernir les couis et les vases de terre des Indiens.
235	SIPANAO.....	Bel et grand arbre qui parvient à un très-grand diamètre; on en fait des coques d'embarcations, des tables et des cylindres de moulins; il est connu dans quelques quartiers de la colonie sous le nom de *préfontaine*.
236	SIRO-BABALI.....	Peu connu.
237	SYRINGA (*Hevea Guianensis*).....	C'est le *pao-siringa* des Portugais, qui donne le caoutchouc ou résine élastique : j'ai publié sur cette substance un mémoire inséré dans les *Annales maritimes*, année 1823. Cet arbre est bon pour les petites mâtures et pour des jumelles.
238	TACHIGALI (*Tachigali paniculata*).....	Très-bel arbre; bois dur et blanchâtre.
239	TAMARINIER (*Tamarindus Indica*).....	Très-bel arbre, dont le bois peut être employé aux mêmes usages que celui de l'orme; on en fait de très-belles allées couvertes, et de jolies haies; sa pulpe, acide, sert à préparer une conserve et une limonade agréable et rafraîchissante.
240	TANIBOUCA (*Tanibouca Guianensis*).....	Arbre de moyenne grandeur; bois blanc, cassant et peu compacte.
241	TAOUIN.....	Peu connu.
242	TAPIRÉ.....	Peu employé.
243	TAPIRIRI (*Tapirira Guianensis*).....	Bois blanc et peu compacte.
244	TARALA (DES GALIBIS), COUMAROUNA (DES GARIPONS) (*Taralea oppositifolia*).....	Très-grand arbre; bois très-lourd, dur et compacte; ses fleurs exhalent une odeur agréable, qui se répand au loin; il croît sur les bords des rivières.
245	TARIRI (*Tariri Guianensis.*).....	Il s'élève peu haut; son bois est blanc; il devient violet peu de temps après qu'il a été coupé; ses feuilles fournissent une teinture violette, dont les Indiens se servent pour colorer leurs tissus et leurs hamacs.
246	TENDRE A CAILLOU.	Peu connu.

N.os	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
247	TICOREA (*Ticorea fœtida*)	Il s'élève à 10 ou 12 pieds; son bois est blanc, tendre et cassant. Ses feuilles, écrasées, exhalent une odeur désagréable, fort approchante de la pomme épineuse ou *stramonium*. Végétal suspect.
248	TOUAOU ou ATOUAOU (*Matayba Guianensis*).	Bois blanc.
249	TOULICI (*Toulicia Guianensis*)	Moyenne grandeur; bois blanc et peu compacte.
250	TOUNOU (*Tounatea Guianensis*)	Moyenne grandeur; bois blanchâtre et peu compacte.
251	TOUPANCANI	Peu connu.
252	TOUROULIA (*Touroulia Guianensis*)	Très-grand arbre; son bois est roussâtre.
253	VARIMACU ou CANNELLIER SAUVAGE.	C'est sans doute le *laurus cinnamomoïdes* de Mutis; son bois peut être employé à faire des cloisons et des lambris.
254	VIOLET	Très-bel arbre; son bois est toujours sain; il est propre à tous les ouvrages d'ébenisterie et de tour, et aux constructions navales; on en fait des moyeux et des limons d'escalier; il est connu des ébénistes de Paris sous le nom de *bois d'amaranthe*. Ce bois est très-commun dans les forêts de la Guyanne, et pourrait devenir l'objet d'une exportation considérable.
255	VOCHY (*Vochi Guianensis*)	Très-gr. arbre des forêts de la Guyanne; son bois est dur et d'un vert jaunâtre.
256	VOVAPA – TABACA (*Eperua falcata*)	Très-grand arbre; bois rougeâtre, dur et compacte, huileux et propre à résister long-temps enfoncé dans la vase ou dans la terre; son fruit est nommé par les Galibis *éperu*, qui veut dire *sabre* dans la langue de cette tribu; c'est le bois-sabre des créoles, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec cette arme.
257	VOUAPA (*Parivoa grandiflora*)	Très-grand arbre; bois rougeâtre, très-solide et compacte; les pilotis faits de ce bois sont d'une grande durée; on l'emploie aussi dans la charpente. Il ne faut pas le confondre avec le *ouapa*.
258	VOUAPA (*Parivoa tomentosa*)	Moyenne grandeur; bois rougeâtre; les branches qui viennent au sommet sont tortueuses et peuvent fournir de petites pièces courbes; il croît au bord des rivières et dans les savannes humides.
259	WAPARI-ROI	Peu connu.

N. B. Je n'ai donné ici que la nomenclature des arbres et des arbrisseaux de moyenne hauteur; il existe une grande quantité de ces derniers dont je n'ai pas cru devoir parler, à cause de leurs petites dimensions; les palmiers n'étant point propres aux constructions, je ne les ai pas non plus compris dans ce Catalogue.

TABLE DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT..... Pag. j

PARTIE HISTORIQUE.

Guyanne française, depuis son origine jusqu'en 1650..... 1
Formation d'une société, sous le titre de Compagnie de la France équinoxiale, *en* 1651..... 2
Arrivée à Cayenne de M. de Labarre, premier gouverneur, envoyé par la Compagnie royale des Indes occidentales en 1664..... 5
Prise de la colonie par les Hollandais en 1676..... 6
Reprise de la colonie par le comte d'Estrée, même année..... 7
Services importans rendus à la colonie par MM. Maillard, Malouet et Lescallier, depuis 1766 *jusqu'en* 1788..... 8
Arrivée de M. Victor Hugues à Cayenne en 1800..... 15
Prise de la colonie par les Portugais et les Anglais en 1809.. 16
Remise de la colonie en 1817 *jusqu'en* 1827..... 17

PARTIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

CHAP. I. *Description générale de Cayenne*..... 22
CHAP. II. *Productions de la Cuyanne*..... 28
CHAP. III. *Suite du précédent*..... 34
CHAP. IV. *Observations sur différentes cultures, et particulièrement sur celle de l'indigo*..... 38
CHAP. V. *Suite du précédent*..... 44
CHAP. VI. *Relatif à l'usure et aux hôpitaux*..... 52
CHAP. VII. *Sur la Mana et l'exploitation des bois*..... 57
PREMIÈRE NOTE. *Remède souverain et facile contre la brûlure*. 62
SECONDE NOTE. *Remède contre la fièvre jaune*..... 63
Catalogue des bois les plus connus à la Guyanne, par M. Noyer. 65

ERRATA.

Page 11, 13.me ligne, *Paramaïbo,* lisez Paramaribo.

Page 11, 1.re ligne de la note 1, *Paramaïbo,* lisez Paramaribo.

Page 28, note 1, *Alexandre Moreau de Jonnés,* lisez le chevalier Cadet de Cassicourt.

L&C.

NOV 2 1900

LIBRARY OF CONGRESS
0 015 922 276 7